



RAPPORT ESG TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 2021



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Assurances



RAPPORT ESG TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Exercice 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION	02
1 – PRÉSENTATION DE L’ACTIVITÉ ET PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS	03
2 – DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L’ENTITÉ	06
3 – MOYENS INTERNES POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION	10
4 – PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GOUVERNANCE	11
5 – STRATÉGIE D’ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS	13
6 – ALIGNEMENT AVEC LES ACCORDS DE PARIS	14
7 – STRATÉGIE D’ALIGNEMENT BIODIVERSITÉ	19
8 – INTÉGRATION DES RISQUES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES	20
9 – ANNEXES	23
AVERTISSEMENTS	36

INTRODUCTION

Ce rapport vise à répondre aux obligations de reporting portées par l’article 29 de la loi énergie-climat (LEC) du 8 novembre 2019 sous le format défini par le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l’article L. 533-22-1 du code monétaire et financier.

Il s’efforce de présenter les informations recommandées par la « *Task Force on Climate-related Financial Disclosure* » (TCFD)⁽¹⁾ sur l’intégration des enjeux climatiques dans l’activité d’investissement, notamment en termes de gouvernance, de stratégie, et de gestion des risques.

(1) Stratégie Climat, Gouvernance climat, Gestion des risques liés aux changements climatiques, indicateurs et cibles.

1 – PRÉSENTATION DE L’ACTIVITÉ ET PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS

Présent en France avec Sogécap, Antarius, Sogessur et Oradéa Vie, et dans 9 pays à l’international, Société Générale Assurances propose une offre de produits complète sur deux grands segments d’activité que sont l’assurance vie épargne et la protection afin de répondre aux besoins de ses clients particuliers, professionnels et entreprises.

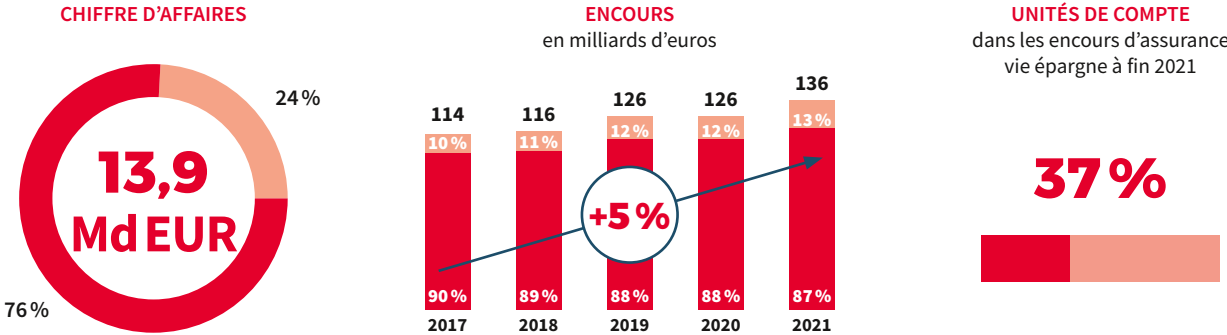
ÉPARGNE	ASSURANCE VIE ÉPARGNE • Assurance vie • Capitalisation	ÉPARGNE RETRAITE • Retraite individuelle • Retraite entreprises • Fonds de pension • Rentes
	PROTECTION	PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE • Assurance temporaire décès • Assurance obsèques • Assurance dépendance • Assurance accidents de la vie ASSURANCE DOMMAGES • Assurance automobile • Assurance multirisques habitation • Assurance multirisques des professionnels • Assurance responsabilité des dirigeants • Assurance mobiles/tablettes

Société Générale Assurances distribue ses produits :

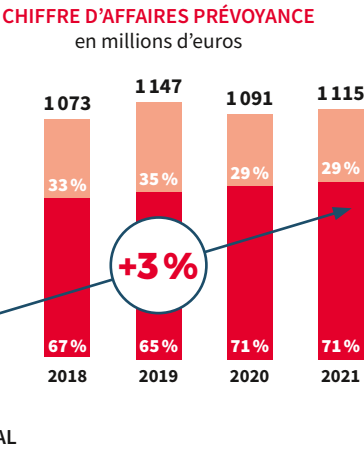
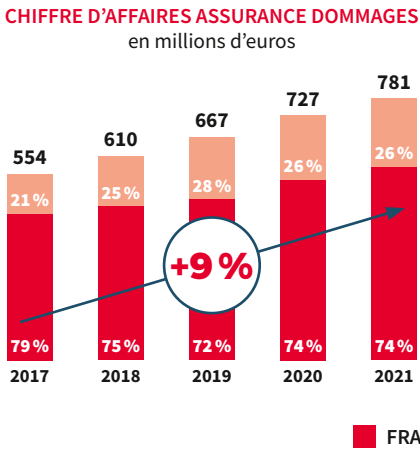
- en synergie avec tous les métiers du groupe Société Générale (banque de détail, banque privée et services financiers), en France et à l’international ;
- en développant des accords de partenariats avec des acteurs extérieurs (plate-formes et groupements de conseillers en gestion de patrimoine indépendants, banques privées, plate-formes internet, etc.).

PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS

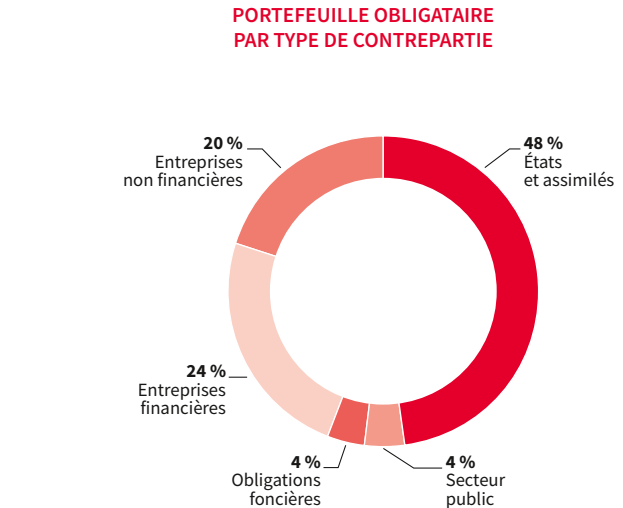
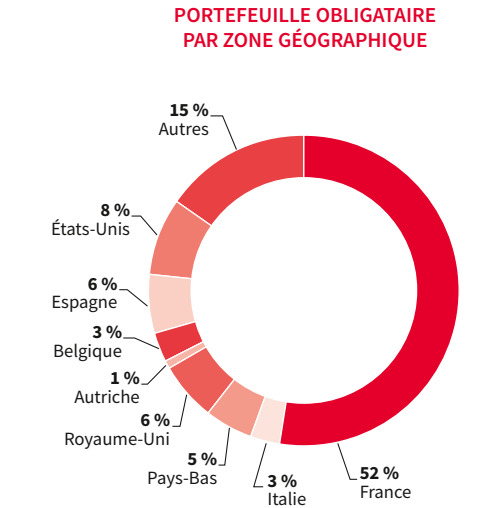
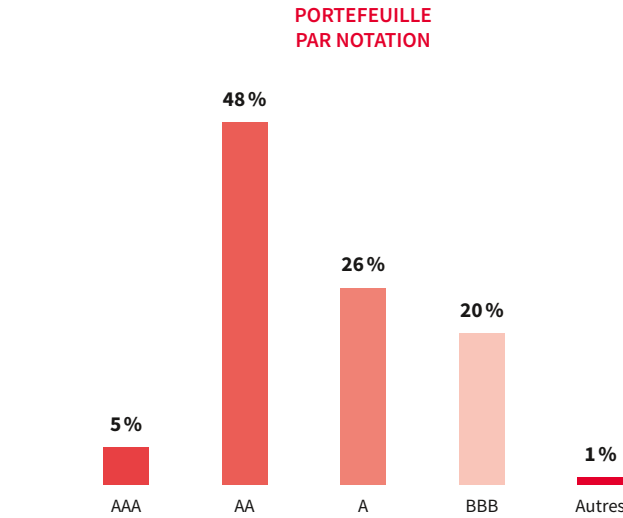
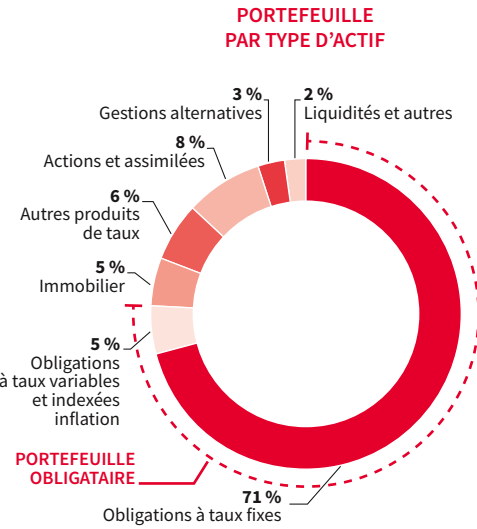
ASSURANCE VIE ÉPARGNE



PROTECTION



Allocation d'actifs de Société Générale Assurances en France (Hors unités de compte)





2 – DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ

L'ambition RSE est intégrée dans la stratégie de Société Générale Assurances. L'entreprise s'est fixée comme objectif d'être un assureur, un investisseur, et un employeur responsable. Ces 3 axes interdépendants structurent toute l'action RSE de l'entreprise et sont alignés avec les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD ; cf. annexes).

En tant qu'investisseur institutionnel, Société Générale Assurances dispose d'un levier important, sa politique d'investissement, qu'il peut actionner en faveur de l'environnement, du climat, et de manière plus générale au profit de la société civile.



2.1 – PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LES INVESTISSEMENTS

Société Générale Assurances intègre nativement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement.

Ces risques sont évalués selon le principe de double matérialité :

- le risque qu'un événement ou une situation dans le domaine ESG puisse, s'il survient, avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement ;
- l'impact négatif d'une décision d'investissement sur un enjeu ESG.

Chaque année, le portefeuille d'actifs est évalué selon des critères ESG (cf. paragraphe 2.1.2 « Évaluation annuelle du portefeuille selon les critères ESG »).

Les risques de durabilité considérés dans cette évaluation sont notamment les suivants (liste non-exhaustive ; cf. annexe 9.3.1 « Méthodologie de notation ESG du portefeuille d'Amundi ») : changement climatique, perte de biodiversité, conditions de travail, relations sociales, santé et sécurité, pratiques fiscales.

2.1.1 Intégration des facteurs ESG dans la politique d'investissement

Les critères ESG⁽¹⁾ sont formellement pris en compte, au côté de la notation crédit et de la notation financière, pour orienter la sélection des titres, leur maintien en portefeuille ou leur exclusion.

À ce titre, Société Générale Assurances :

- exclut tous les nouveaux investissements pour les émetteurs ayant une notation ESG inférieure ou égale à F⁽²⁾ ;
- étudie au cas par cas tous les investissements pour les émetteurs ayant une notation égale à E.

Des politiques de surveillance, d'exclusion, ou sectorielles sont également mises en œuvre à l'échelle du groupe Société Générale et de Société Générale Assurances :

- liste de surveillance de projets, entreprises ou secteurs faisant l'objet de critiques pour des raisons environnementales ou sociales ;
- liste d'exclusion des entreprises du secteur de la défense, impliquées dans les armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous munitions, armes nucléaires, armes biologiques et chimiques, munitions à uranium appauvri) ;
- politiques couvrant les secteurs d'activité sensibles⁽³⁾ et le tabac⁽⁴⁾.

Des politiques sectorielles spécifiques ont notamment été définies pour les secteurs du charbon et des énergies fossiles non-conventionnelles (cf. partie 6.3) et de la biodiversité (cf. partie 7.2).

2.1.2 Évaluation annuelle du portefeuille selon les critères ESG

L'évaluation ESG du portefeuille est réalisée par la société Amundi, principal gestionnaire d'actifs de Société Générale Assurances et, depuis 2021, par Sustainalytics sur la base de leurs méthodologies respectives (cf. détails en annexes) :

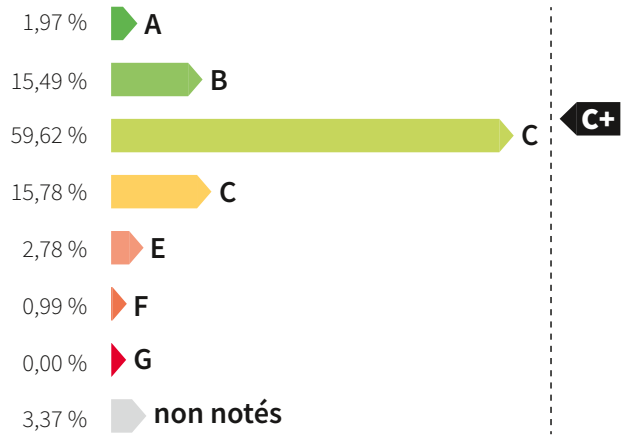
- l'évaluation d'Amundi repose sur une notation allant de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne ;
- l'évaluation de Sustainalytics s'appuie sur une note allant de 0 à 100, 0 étant la meilleure note et 100 la moins bonne.

Les périmètres de couverture des analyses sont les suivants :

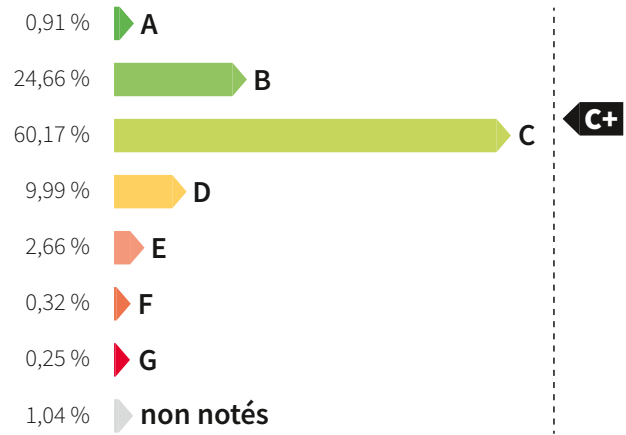
	AMUNDI	SUSTAINALYTICS
Périmètre de l'analyse	France ⁽¹⁾	France ⁽²⁾
Montant total des encours analysés	79 402	106 222
% de couverture du portefeuille	96 %	99 %

Fin 2021, la note ESG moyenne du portefeuille **s'établit à C+** (identique à celle de 2020), en phase avec son indice benchmark⁽³⁾.

NOTE ESG MOYENNE DU PORTEFEUILLE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES (Amundi)



NOTE ESG MOYENNE DU BENCHMARK (Amundi)



Cette note ESG moyenne se décompose comme suit :

NOTE GLOBALE : C+	• Environnement : C+	• Social : C+	• Gouvernance : B-
-------------------	----------------------	---------------	--------------------

(1) Cf. méthodologie ESG d'Amundi.
(2) La méthode d'évaluation ESG d'Amundi repose sur une notation allant de A à G (les actifs A étant les mieux notés et ceux notés G les moins bien notés).
(3) Agriculture, pêche et agro-alimentaire ; Barrages et énergie hydro-électrique ; Biodiversité ; Centrales thermiques ; Charbon thermique ; Défense ; Exploitation forestière ; Huile de palme ; Mines ; Navires ; Nucléaire civil ; Pétrole et gaz (<https://www.societegenerale.com/fr/responsabilite/ethique-et-gouvernance>).
(4) Depuis 2018, tous les nouveaux investissements liés aux producteurs de tabac sont exclus ainsi que les entreprises dont plus de 10 % des revenus proviennent de l'activités commerciale du tabac.

(1) Actifs de Société Générale Assurances en France : sociétés Sogécap, Sogessur, Oradéa Vie et Antarius (hors unités de compte, immobilier et fonds gérés directement par Société Générale Assurances).
(2) Actifs de Société Générale Assurances en France (sociétés Sogécap, Sogessur, Oradéa Vie et Antarius) disposant d'une notation ESG (hors unités de compte, *private equity*, *loans*, immobilier, obligations convertible, fonds alternatifs, cap et dérivés).
(3) L'évolution de la notation du benchmark par rapport à 2019 (19,06 % de notes B en 2020 contre 8,79 % en 2019) est principalement due à un changement de méthodologie de notation des émetteurs publics et à la dégradation de la note de certains émetteurs privés.

La notation du portefeuille **est stable par rapport à 2020**. Au total, 77 % des actifs notés ont une note comprise entre A et C (contre 79 % en 2020). Les émetteurs les mieux notés, en catégorie A, représentent 1,97 % des actifs notés (stable par rapport à 2020). Les actifs classés B représentent pour leur part 15,5 % du total contre

12,7 % en 2020. Enfin, ceux classés F⁽¹⁾ représentent 0,9 %, en légère hausse par rapport à 2020 (0,21 %). Ces évolutions s’expliquent principalement par l’évolution de la notation des émetteurs sur le périmètre analysé par Amundi.

Évolution de la notation ESG du portefeuille (méthodologie Amundi)	2018	2019	2020	2021
Note Globale	C+	C+	C+	C+
Environnement	C+	C+	C+	C+
Social	C	C	C+	C+
Gouvernance	C+	C+	B-	B-

Évaluation ESG selon la méthodologie Sustainalytics

Fin 2021, la note ESG moyenne du portefeuille s’établit à 18,1/100, ce qui correspond à un risque ESG « faible », contre 20,6 à fin 2020 (ce qui correspondait à un risque « moyen »). Cette évolution s’explique notamment par la progression des encours d’actifs verts,

due principalement aux arbitrages de fonds et d’ETF « classiques » vers des fonds et ETF « *Paris Aligned Benchmark* » ou à thématique Climat (*cf.* partie 6.2).

Note ESG moyenne du portefeuille de Société Générale Assurances (Sustainalytics)



Évolution de la notation du risque ESG du portefeuille (méthodologie Sustainalytics)	2018	2019	2020	2021
Note globale	Non calculé	Non calculé	20,6 (Moyen)	18,1 (Faible)

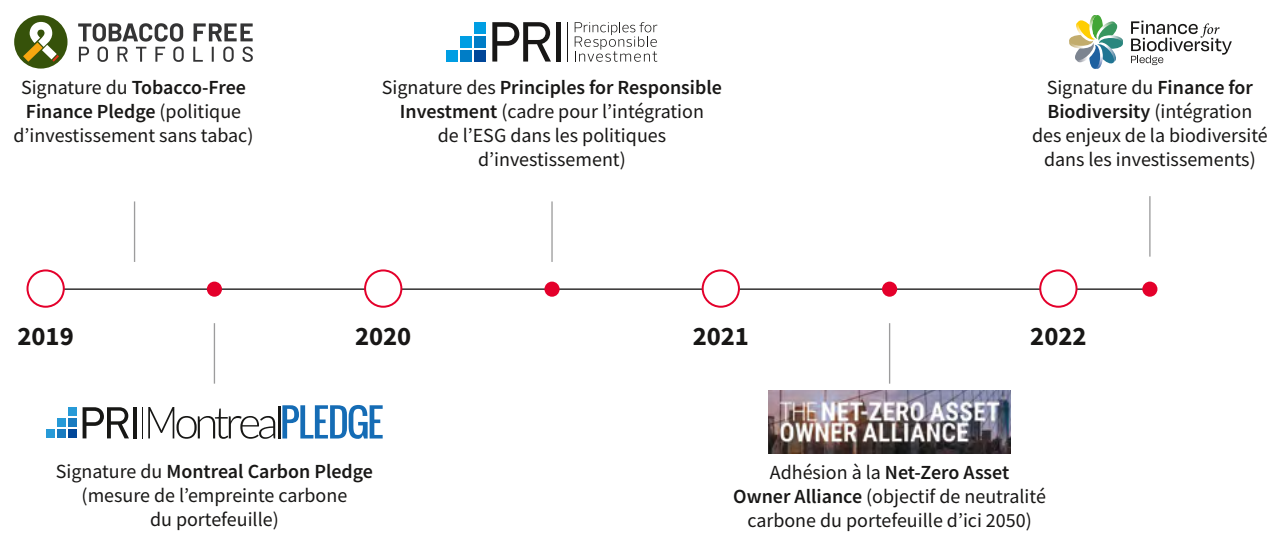
2.2 – ADHÉSION À DES CHARTES ET À DES INITIATIVES DE PLACE

Depuis plusieurs années, Société Générale Assurances s’implique activement dans des initiatives visant à promouvoir une finance plus durable et une meilleure prise en compte des enjeux ESG dans les décisions d’investissement :

- en 2019, Société Générale Assurances a signé le « *Montreal Carbon Pledge* », qui consiste à mesurer et à rendre publique l’empreinte carbone de ses portefeuilles d’actifs et le « *Tobacco Free finance Pledge* » qui promeut une politique d’investissement sans tabac ;
- en 2020, Société Générale Assurances a formalisé son action de long terme en faveur d’une finance responsable en signant les « *Principles For Responsible Investment* » (PRI) ;

- en 2021, l’entreprise a encore renforcé son engagement en rejoignant la « *Net-Zero Asset Owner Alliance* »⁽²⁾ et en s’engageant à atteindre la neutralité carbone pour son portefeuille d’investissements d’ici 2050 ;
- enfin, début 2022, Société Générale Assurances a signé le « *Finance for Biodiversity Pledge* » et s’est engagée à intégrer les enjeux de biodiversité dans sa politique d’investissement.

(1) Titres en extinction.
(2) <https://www.assurances.societegenerale.com/fr/espace-presse/communiqués/communiqués/news/societe-generale-assurances-renforce-politique-deinvestissement-responsable/>



Chaque adhésion ou initiative est notamment l’occasion pour Société Générale Assurances d’informer ses assurés et ses parties prenantes sur la prise en compte des critères ESG dans sa stratégie d’investissement et de rappeler ses engagements en faveur d’une finance durable (notamment via des communiqués de presse⁽¹⁾ et des publications sur les réseaux sociaux).

(1) <https://www.assurances.societegenerale.com/fr/investisseur-journaliste/presse/communiqués/>



3 – MOYENS INTERNES POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION

Société Générale Assurances dispose de ressources dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement.

En 2021, les ressources humaines consacrées à l'ESG ont été renforcées en créant un poste exclusivement dédié au sujet au sein des équipes opérationnelles d'investissement.

Ressources dédiées à la prise en compte de l'ESG dans les investissements	2021
Ressources humaines internes consacrées à l'ESG (en équivalent temps plein)	4
Budget consacré aux données ESG (en EUR)	670 KEUR

En complément, Société Générale Assurances a délégué à Amundi, son principal gestionnaire d'actifs, la prise en compte des critères ESG dans sa politique d'investissements. Cette délégation concerne la gestion courante, les analyses (évaluation ESG, empreinte carbone, etc.) et la recherche. **2,5 ETP** sont dédiés à cette tâche au sein d'Amundi.

Société Générale Assurances s'appuie sur les prestataires externes et fournisseurs de données suivants pour la prise en compte des critères ESG dans ses investissements : Amundi, Sustainalytics, Trucost.

Actions de formation et de sensibilisation

De nombreuses actions de communication interne ont lieu tout au long de l'année pour sensibiliser les collaborateurs aux problématiques ESG. Par ailleurs, Société Générale Assurances utilise la formation comme un levier pour matérialiser sa volonté de mettre la RSE au cœur de son activité :

- un **indicateur spécifique a été ajouté dans le nouvel accord d'intéressement** signé pour les années 2021 à 2023 concernant la réalisation par tous les collaborateurs de Société Générale Assurances en France (CDI, CDD, Détachés et apprentis) d'au moins une formation sur le thème de la RSE par an, sur les 3 années de l'accord. En 2021, 96 % des collaborateurs ont réalisé leur formation RSE, atteignant ainsi le pourcentage maximal du calcul de l'intéressement sur ce critère ;

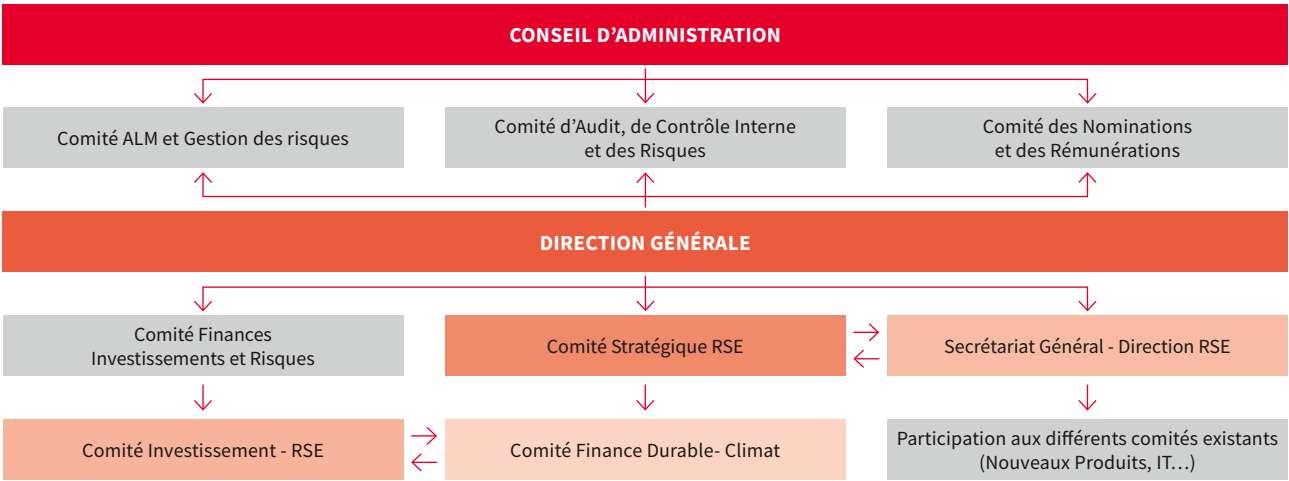
- la Direction RSE s'est associée en 2021 avec la start-up **CiviTime** pour proposer aux collaborateurs un « *serious game* » sur-mesure les invitant, dès janvier 2022 et pour une durée d'un an, à redécouvrir les enjeux de la RSE. À travers de multiples mini-jeux, les collaborateurs testent leurs connaissances sur les sujets du numérique responsable, des relations et conditions de travail, du handicap dans le monde professionnel, et des impacts environnementaux ;
- l'atelier de la **Fresque du Climat**, permettant de comprendre de façon collaborative les causes et conséquences du changement climatique et de réfléchir aux actions à mettre en place pour lutter contre ce phénomène, a été déployé à partir de février au sein de Société Générale Assurances. En 2021, 248 « leaders » ont été formés par des animateurs professionnels, parmi lesquels les membres du Comité Exécutif et du Comité de Direction. Ce déploiement se poursuivra en 2022 pour tous les collaborateurs de Société Générale Assurances ;
- enfin, les équipes de la direction des investissements et de la direction des risques ont bénéficié d'une **formation spécifique sur le climat et la transition énergétique**.



4 – PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GOUVERNANCE

4.1 – GOUVERNANCE

Société Générale Assurances met en œuvre une gouvernance dédiée afin d'intégrer la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), et notamment les problématiques ESG et climat, dans les processus de décisions et les processus opérationnels.



Le **Conseil d'administration** définit les orientations stratégiques, orientations qui seront mises en œuvre, sous son contrôle, par la Direction Générale. Il est assisté par :

- le **Comité ALM** et gestion des risques, qui suit les grandes orientations de la politique de placement, de la gestion actif/passif et des risques (dont les risques climatiques),
- le **Comité d'Audit**, du Contrôle Interne et des Risques (CACIR), notamment chargé du suivi du contrôle interne et de la gestion des risques,
- le **Comité des Nominations et des Rémunérations**, qui a notamment pour mission d'examiner la pratique de rémunération de la Société pour la Direction Générale et les dirigeants effectifs.

Le Conseil d'Administration valide chaque année le Rapport de Performance Extra-financière de Société Générale Assurances qui décrit notamment la façon dont les enjeux de RSE sont pris en compte par Société Générale Assurances et comment les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement.

La **direction Responsabilité Sociale et Environnementale**, créée en 2018 et rattachée au Secrétaire Général, est notamment chargée :

- de définir et de mettre en œuvre la stratégie RSE de l'entreprise (en lien avec les différentes directions opérationnelles et support concernées) ;

- d'identifier les principaux risques extra-financiers et de suivre les actions mises en œuvre pour les prévenir ou les atténuer.

Le **Comité stratégique RSE**, présidé par le Directeur Général de Société Générale Assurances, se réunit au moins 6 fois par an et a pour mission de :

- valider la stratégie RSE et réaliser les arbitrages nécessaires ;
- suivre la mise en œuvre des différents plans d'action.

Le **Comité Finance durable-Climat**, qui réunit au moins 6 fois par an la direction des investissements, la direction des risques, les directions techniques et la direction RSE, a notamment pour mission de :

- piloter la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie Finance Durable et Climat ;
- coordonner la gestion des risques climatiques à l'actif et au passif.

Le **Comité Investissement-RSE**, présidé par le Directeur Général Délégué en charge des Finance, des investissements et des Risques, réunit au moins 8 fois par an la direction des investissements, la direction des risques et la direction RSE, et est plus particulièrement chargé de piloter la mise en œuvre de la stratégie RSE dans les investissements.

Les travaux du Comité Finance durable – Climat et du Comité Investissement – RSE alimentent notamment le **Comité Finance Investissements et Risques**, rattaché à la Direction Générale et

qui se réunit environ 8 fois par an pour traiter notamment de la gestion d’actifs et des limites d’investissement.

4.2 – INCLUSION DANS LES POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION

Conformément aux principes de rémunération du groupe Société Générale, la politique de rémunération de Société Générale Assurances promeut une gestion des risques saine et prudente, y compris en ce qui concerne les risques en matière de durabilité.

À ce titre, l’évaluation des performances de chaque collaborateur de Société Générale Assurances prise en compte dans les décisions de rémunération individuelle, intègre une évaluation des comportements en termes de conformité avec les réglementations applicables et les règles internes.

La rémunération des membres du Comité Exécutif de Société Générale Assurances est constituée d’une rémunération fixe et d’une rémunération variable annuelle. Cette dernière est déterminée en fonction de l’atteinte d’objectifs individuels et collectifs (communs à tous les membres du Comité Exécutif), parmi lesquels figurent des objectifs en termes de RSE.

Par ailleurs, l’intégration de deux indicateurs spécifiques à la RSE dans le nouvel accord d’intéressement de l’entreprise, a permis de lier l’atteinte des objectifs RSE à la rémunération financière de tous les collaborateurs (l’un des indicateurs concerne la réduction de l’exposition du portefeuille d’actifs aux énergies fossiles ; l’autre la réalisation par tous les collaborateurs de Société Générale Assurances en France d’au moins une formation sur le thème de la RSE par an).



5 – STRATÉGIE D’ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS

La politique d’engagement menée auprès des émetteurs vise à agir comme un catalyseur de changement et de progrès, et peut apparaître comme une alternative efficace au désinvestissement.

Société Générale Assurances exerce son activité d’engagement et d’influence via Amundi, son principal gestionnaire d’actif, qui s’attache à faire évoluer les pratiques des émetteurs. Cet exercice s’inscrit dans le cadre du mandat de gestion confié par Société Générale Assurances à Amundi.

Les sujets sélectionnés dans le cadre de la politique d’engagement peuvent être appréhendés selon deux axes : le potentiel impact d’enjeux E, S ou G sur les entreprises (risque de durabilité) et l’impact que les entreprises peuvent avoir sur les facteurs de durabilité (impacts sur la société, essentiels même s’ils ne sont pas susceptibles d’avoir une influence sur les résultats financiers de l’entreprise à court et moyen terme).

Amundi dialogue avec les entreprises sur différents sujets, sélectionnés en raison :

- de leur importance systémique : Amundi estime que des thématiques telles que le réchauffement planétaire et la destruction des écosystèmes représentent des risques systémiques pour les entreprises ainsi que des opportunités pour celles qui réussissent à les appréhender de manière positive ;
- de leur caractère critique pour la réalisation des objectifs de développement durable, ou parce qu’ils sont au cœur des sujets d’attention des régulateurs et de l’intérêt des clients ;
- des politiques d’investissement responsables ou sectorielles, ou en raison d’engagements spécifiques pris dans des stratégies d’investissements responsables.

Amundi dialogue avec les entreprises directement ou en collaboration avec d’autres investisseurs, en tant que soutien ou leader. Amundi soutient également les initiatives collectives internationales. L’objectif est d’encourager les pouvoirs publics à adopter des mesures en faveur du développement durable. L’engagement mené par Amundi peut être thématique ou continu. L’engagement thématique fait référence à l’engagement transsectoriel sur des sujets clés, tels que la transition climatique et environnementale, les questions sociales relatives aux employés, le respect des droits humains, ainsi que la lutte contre la corruption. L’engagement continu est généralement un engagement axé sur l’entreprise ou le secteur. L’engagement continu peut couvrir plusieurs problèmes ou thèmes.

En 2021, les différents types d’engagement directs ont permis de traiter **2 334 sujets auprès de 1 364 entreprises**. Ces entretiens ont porté à 31 % sur des enjeux environnementaux (transition vers une économie bas carbone, protection du capital naturel et de la biodiversité), 13 % sur des sujets sociaux, et 57 % sur des problématiques de gouvernance (y compris l’engagement mené dans le cadre de la campagne de vote).

Par ailleurs, Amundi a exercé ses droits de vote au cours de **4 008 assemblées générales** au travers de **77 731 résolutions**.

Dès 2022, Société Générale Assurances renforcera sa politique d’engagement (en direct, via des demandes explicites aux assets managers ou via des initiatives collectives) et se fixera des objectifs formalisés sur le sujet (notamment dans le cadre de la *Net Zero Asset Owner Alliance*).

6 – ALIGNEMENT AVEC LES ACCORDS DE PARIS

6.1 – STRATÉGIE D’ALIGNEMENT AVEC LES ACCORDS DE PARIS

Conformément aux engagements du groupe Société Générale et aux initiatives de la Place de Paris, Société Générale Assurances a pris des engagements concrets et publics pour lutter contre le réchauffement climatique.

Société Générale Assurances a ainsi décidé dès 2019 **d’aligner son portefeuille d’actifs avec les objectifs des Accords de Paris** et d’atteindre **la neutralité carbone pour son portefeuille d’investissements d’ici 2050**. Afin de garantir la mise en œuvre opérationnelle de cette ambition, l’entreprise s’est fixée les objectifs chiffrés suivants :

- **se désengager totalement du secteur du charbon thermique** selon un calendrier en ligne avec les objectifs des Accords de Paris :

au plus tard en 2030 pour les entreprises ayant des actifs dans les pays de l’UE et de l’OCDE, et 2040 dans le reste du monde. ;

- **réduire l’empreinte carbone** de ses portefeuilles actions et obligations d’entreprises de **30 % à l’horizon 2025 par rapport à 2018**. Conformément aux engagements pris dans le cadre de la « *Net Zero Asset Owner Alliance* », cet objectif sera revu tous les 5 ans ;
- réduire de **10 % entre 2020 et 2025** son exposition globale au secteur de **l’extraction du pétrole et du gaz** et limiter dès à présent l’exposition aux **énergies fossiles non-conventionnelles** ;
- **doubler ses encours d’actifs « verts »** entre 2020 et 2025, pour atteindre 5,6 milliards d’euros.

À fin 2021, l’entreprise est bien positionnée pour atteindre tous ses objectifs.

6.2 – FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

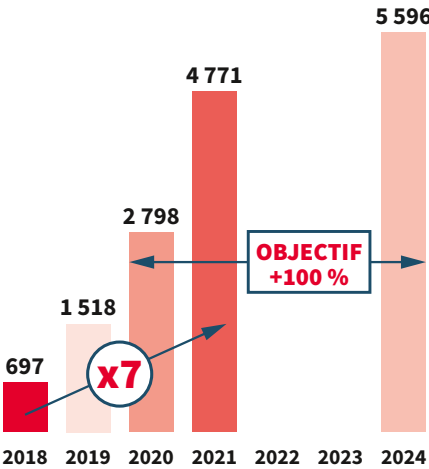
En tant qu’investisseur de long terme, Société Générale Assurances finance activement la transition énergétique.

« classiques » vers des fonds et ETF « *Paris Aligned Benchmark* » ou à thématique Climat.

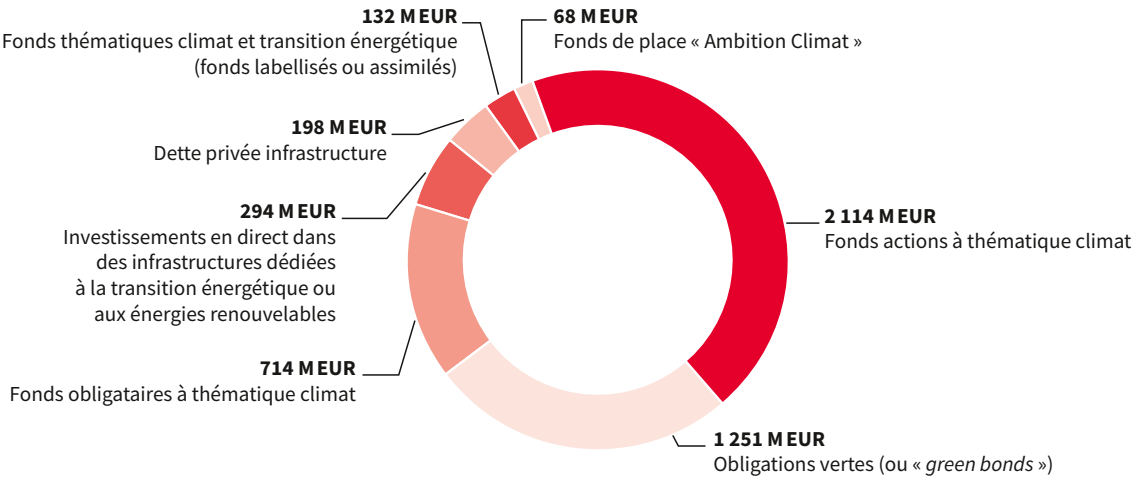
Société Générale Assurances s’est notamment associée en 2020 à sept assureurs français, accompagnés de la Caisse des Dépôts et EDF, pour lancer une initiative de place « **Ambition Climat** ». Cette initiative se décline en trois fonds totalisant 500 M EUR dont la gestion a été confiée à trois sociétés de gestion ayant pour mission de proposer des méthodes innovantes et transparentes pour intégrer la lutte contre le réchauffement climatique dans leur gestion financière.

L’objectif que s’est fixé Société Générale Assurances est de doubler ses encours d’actifs « verts » entre 2020 et 2025 pour atteindre 5,6 milliards d’euros. Au 31/12/2021, Société Générale Assurances est bien positionnée pour atteindre cet objectif puisque le total des encours « verts » du portefeuille s’élevait à **4,7 Md EUR, en hausse de 68 % par rapport à 2020**. Ces investissements ont été **multipliés par presque 7 depuis 2018**. La forte progression constatée en 2021 s’explique notamment par des arbitrages de fonds et d’ETF

INVESTISSEMENTS VERTS (M EUR)



COMPOSITION DES INVESTISSEMENTS « VERTS »



Investissements immobiliers

Dans le cadre de ses investissements immobiliers, Société Générale Assurances privilégie les investissements à forte efficacité énergétique et les meilleures certifications (pour la construction, la rénovation

et l’exploitation). La valeur boursière du parc immobilier « vert », c’est-à-dire **ayant des certifications environnementales⁽¹⁾**, est ainsi évaluée à **3,4 Md EUR à fin 2021** (contre 3,1 Md EUR fin 2020).

Taux d'atteinte des objectifs climatiques	Statut au 31/12/2021	Commentaires
Se désengager totalement du secteur du charbon thermique d’ici 2030 (UE/OCDE) et 2040 (reste du monde) ⁽¹⁾	Exposition au secteur 1,1 %	Société Générale Assurances est exposée à hauteur de 1,1 % au secteur. Le désengagement se déroule conformément au calendrier.
Réduire l’empreinte carbone des portefeuilles actions et obligations d’entreprises de 30 % à l’horizon 2025 par rapport à 2018	Réduction de l’empreinte depuis 2018 -48 %⁽²⁾	L’empreinte carbone a baissé de 48 % entre 2018 et 2021. Ce recul, qui va au-delà de l’objectif fixé à 2025, s’explique notamment par : • les exclusions mises en place, notamment sur le charbon thermique ; • la politique d’investissement consistant à privilégier les actifs ayant une faible empreinte carbone ; • l’arbitrage d’actifs « classiques » vers des actifs à thématique « climat » (cf. partie 6.2) ; • la baisse générale de l’empreinte carbone des émetteurs présents en portefeuille.
Réduire de 10 % entre 2020 et 2025 l’exposition globale au secteur de l’extraction du pétrole et du gaz	-6 %	Le désengagement se déroule conformément au calendrier.
Doubler les encours d’actifs « verts » entre 2020 et 2025	+70 %	Les encours d’actifs verts ont fortement progressé en 2021 du fait notamment d’arbitrages de fonds et d’ETF « classiques » vers des fonds et ETF « <i>Paris Aligned Benchmark</i> » ou à thématique Climat.

(1) L’exposition au charbon thermique représente 1,1 % des encours sous gestion détenus en direct (périmètre Société Générale Assurances France, représentant 97 % du total des encours de Société Générale Assurances).

(2) Conformément au protocole de la *Net Zero Asset Owner Alliance*, l’objectif a été déterminé sur le périmètre scope 1 + scope 2. Sur ce périmètre, l’empreinte carbone s’affiche en baisse de 48 % à fin 2021 par rapport à 2018 (selon Trucost).

(1) Certifications BREEAM, BBC, HQE, EFFINERGIE, LEED, ou DGNB.

6.3 – POLITIQUES MISES EN ŒUVRE

Des politiques sectorielles spécifiques ont été définies pour les secteurs du charbon et des énergies fossiles non-conventionnelles.

Charbon thermique

Dans le cadre du désengagement progressif du secteur charbon thermique, Société Générale Assurances exclut de ses investissements les entreprises :

- dont le chiffre d'affaires est à plus de 10 % lié à l'extraction de charbon thermique ;
- qui sont dans le secteur énergétique et dont plus de 30 % de la production d'électricité provient du charbon ;
- qui développent de nouveaux projets charbon thermique.

Pétrole et gaz

Au-delà de son engagement de réduire d'au moins 10 % d'ici 2025 son exposition globale au secteur de l'extraction du pétrole et du gaz, Société Générale Assurances exclut de ses investissements directs les entreprises dont le chiffre d'affaires lié aux énergies fossiles non-conventionnelles (gaz et pétrole en Arctique, sables bitumineux, gaz et pétrole de schiste) :

- est supérieur à 10 %, pour les titres déjà détenus ;
- est supérieur à 5 %, pour les nouveaux investissements.

6.4 – ÉVALUATION DE L'EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE D'ACTIFS

6.4.1 Empreinte carbone des émetteurs privés

L'objectif que s'est fixé Société Générale Assurances est de réduire l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions et obligations d'entreprises de 30 % à l'horizon 2025 par rapport à 2018 et d'avoir une empreinte inférieure à son indice benchmark.

Périmètre et méthodologie

Parmi les différents indicateurs utilisés pour évaluer les émissions de carbone d'un portefeuille, Société Générale Assurances a fait le

choix de retenir celui mesurant les émissions en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros investis. Il reflète les émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille, et son positionnement par rapport à des indices benchmark.

Pour évaluer l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions et obligations d'entreprises, Société Générale Assurances s'appuie sur Amundi et, depuis 2021, sur Trucost.

Les périmètres de couverture des analyses sont les suivants :

	AMUNDI	TRUCOST
Périmètre de l'analyse	France ⁽¹⁾	Groupe ⁽²⁾
Montant total des encours analysés (MEUR)	37 493	64 846
% de couverture du portefeuille	93 %	86 %
% de couverture de l'indice de référence	95 % ⁽³⁾	85 % ⁽⁴⁾

Le fait de disposer de ces deux méthodologies permet à Société Générale Assurances d'avoir une vision plus complète de l'empreinte carbone de son portefeuille en augmentant la couverture de l'analyse et en permettant de comparer les résultats.

Évolution de l'empreinte carbone de Société Générale Assurances

L'empreinte carbone s'affiche **en forte baisse par rapport à 2020**. Ainsi, sur les scope 1 et 2⁽⁵⁾, la baisse est de **23 %** selon l'analyse d'Amundi et de **29 %** selon Trucost. Sur le scope 1, 2 et 3⁽⁶⁾, la baisse est de **25 %** selon Amundi et de **29 %** selon Trucost.

Depuis 2018, le recul atteint **43 %** sur les scopes 1 et 2 et **39 %** sur les scopes 1,2 et 3 selon Amundi. Il est de **48 %** sur les scopes 1 et 2 et de **45 %** sur les scopes 1, 2 et 3 selon Trucost.

Par ailleurs, l'empreinte carbone du portefeuille de Société Générale Assurances reste **inférieure à celle de ses indices de référence**

en 2021 : elle n'en représente que 62 % pour Amundi et 65 % pour Trucost (scopes 1, 2 et 3). Cette situation s'explique par la forte représentation dans le portefeuille de Société Générale Assurances de secteurs moins émetteurs de CO₂ par rapport à l'indice de référence, et notamment du secteur des services financiers.

Évolution de l'empreinte carbone des émetteurs privés (en tCO ₂ /M EUR)		2018	2019	2020	2021	Évolution 2018/2021
Scope 1 + scope 2 (émissions directes + indirectes)						
Évaluation AMUNDI	Société Générale Assurances	89	58	66	51	-43 %
	Indice de référence	152	122	118	85	-44 %
Évaluation TRUCOST	Société Générale Assurances	95	78	69	49	-48 %
	Indice de référence	non disponible	non disponible	non disponible	80	n/a
Scope 1 + scope 2 + scope 3 (émissions directes + indirectes + chaîne de valeur)						
Évaluation AMUNDI	Société Générale Assurances	119	86	96	72	-39 %
	Indice de référence	200	168	162	116	-42 %
Évaluation TRUCOST	Société Générale Assurances	130	112	100	71	-45 %
	Indice de référence	non disponible	non disponible	non disponible	109	n/a

Cette baisse de l'empreinte carbone, qui va au-delà de l'objectif fixé à l'horizon 2025, s'explique notamment par :

- les exclusions mises en place dans la politique d'investissement, notamment sur le charbon thermique (cf. partie 6.3) ;
- la politique d'investissement consistant à privilégier les actifs ayant une faible empreinte carbone,
- l'arbitrage d'actifs « classiques » vers des actifs à thématique « climat » (cf. partie 6.2) ;
- la baisse générale de l'empreinte carbone des émetteurs présents en portefeuille.

6.4.2 Empreinte carbone des émetteurs publics

Société Générale Assurances s'appuie sur Amundi pour évaluer l'empreinte carbone des émetteurs publics de son portefeuille d'actifs.

Évolution de l'empreinte carbone des émetteurs publics (en tCO ₂ /M EUR)	2018	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021
Portefeuille de Société Générale Assurances	non calculé ⁽²⁾	327	354	233	-34 %

Couverture de l'analyse	AMUNDI
Périmètre de l'analyse	France ⁽¹⁾
Montant total des encours analysés (M EUR)	28 421
% de couverture du portefeuille	100 %

L'empreinte carbone des émetteurs publics est estimée à **233tCO₂/MEUR**, en baisse de **34 % par rapport à 2020** (354 tCO₂/M EUR). Cette baisse s'explique principalement par la diminution de l'empreinte carbone émise par la France, la dette souveraine française étant prépondérante dans le portefeuille de Société Générale Assurances (72 % du total des émetteurs publics ; 59 % de l'empreinte carbone).

(1) Actifs de Société Générale Assurances en France (Sociétés Sogécap, Sogessur, Oradéa Vie et Antarius), hors unités de compte, immobilier et fonds gérés directement par Société Générale Assurances.

(2) Actifs de Société Générale Assurances, hors unités de compte et immobilier.

(3) Indice de référence AMUNDI : 90 % BoA ML Euro Broad Market, 6 % MSCI EMU, 4 % CAC 40.

(4) Indice de référence TRUCOST : ICE BofA Emerging Markets Sovereign Bond Index : 1 % ; Eurostoxx 50 : 9 % ; ICE BofA Euro High Yield Index : 1,0 % ; ICE BofA US High Yield Index : 1 % ; ICE BofA Euro Corporate Index : 35 % ; ICE BofA High Grade Emerging Markets Corporate Plus Index : 1 % ; ICE BofA 7-10 Year Euro Government Index : 35 % ; ICE BofA Euro Financial Index : 17 %.

(5) Scope 1 (émissions directes) + scope 2 (émissions indirectes) – cf. détails en annexe.

(6) Scope 1 (émissions directes) + scope 2 (émissions indirectes) + scope 3 (autres émissions indirectes) – cf. détails en annexe.

(1) Actifs de Société Générale Assurances en France (Sociétés Sogécap, Sogessur, Oradéa Vie et Antarius), hors unités de compte, immobilier et fonds gérés directement par Société Générale Assurances.

(2) En 2020, Amundi a fait évoluer la méthodologie de calcul de l'empreinte carbone des émetteurs publics afin de mieux évaluer l'impact des politiques gouvernementales sur les décisions des agents économiques d'un pays. Les données 2018 n'ont pu être calculées.

6.5 – ALIGNEMENT DU PORTEFEUILLE D’ACTIFS AVEC LES OBJECTIFS DES ACCORDS DE PARIS

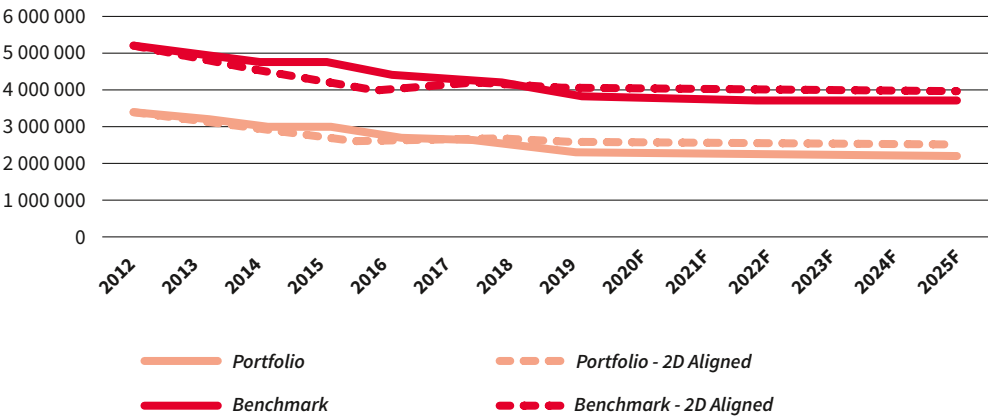
Une étude de l’alignement des portefeuilles obligations et actions (émetteurs privés) de Société Générale Assurances avec les objectifs des Accords de Paris a été réalisée par Trucost (cf. méthodologie en annexe 9.5.1 : évaluation des réductions d’intensité carbone des entreprises nécessaires pour s’inscrire dans les différents scénarios climatiques).

Cette étude analyse les réductions d’émissions de gaz à effet de serre (historiques et projetées)⁽¹⁾ des entreprises et les compare aux émissions qui seraient nécessaires pour limiter le réchauffement climatique à +2 °C.

Pour rappel, l’objectif central de l’Accord de Paris est de maintenir l’augmentation de la température mondiale à un niveau bien inférieur à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et de poursuivre les efforts pour limiter encore davantage l’augmentation de la température à 1,5 °C.

Alignement du portefeuille de Société Générale Assurances trajectoire des émissions 2012-2025

(en tCO₂ – source : Trucost)



Couverture de l'analyse	TRUCOST
Périmètre de l'analyse	Groupe ⁽²⁾
Montant total des encours analysés (M EUR)	64 846
% de couverture du portefeuille	67 %
% de couverture de l'indice de référence	65 %

Bien que la trajectoire des émissions du portefeuille de Société Générale Assurances ne soit pas encore alignée avec un objectif de réchauffement de +1,5 °C, **elle est inférieure à celle qui permettrait de limiter le réchauffement à +2 °C**. Le portefeuille, aligné entre **+1,75 °C et +2 °C**, est ainsi mieux positionné que l’indice de référence qui affiche une trajectoire située entre **+2 °C à +3 °C**.

Le graphique ci-dessous présente la trajectoire des émissions du portefeuille de Société Générale Assurances sur la période 2012-2025 et la compare avec celle qui permettrait de limiter le réchauffement à 2 °C. La trajectoire de l’indice de référence est également indiquée.

Trajectoire de l'indice de référence
2 à 3 °C

Trajectoire du portefeuille Société Générale Assurances
1,75 à 2 °C

(1) Dernières données historiques disponibles dans la base de données de Trucost : 2019.
(2) Actifs de Société Générale Assurances, hors unités de compte et immobilier.



7 – STRATÉGIE D’ALIGNEMENT BIODIVERSITÉ

7.1 – STRATÉGIE POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Dans la continuité de son engagement pour lutter contre le réchauffement climatique, Société Générale Assurances fait de la préservation de la biodiversité une priorité.

- Dans ce cadre, l’entreprise a signé début 2022 le « *Finance for Biodiversity Pledge* » et s’est notamment engagé, d’ici fin 2024, à :
- collaborer et partager les connaissances sur les méthodologies de mesure et de fixation d’objectifs en lien avec la biodiversité ;
 - intégrer la biodiversité dans la politique d’investissement responsable et le dialogue actionnarial ;
 - évaluer les impacts positifs et négatifs des investissements sur la biodiversité ;

- publier des objectifs basés sur la science, pour augmenter les impacts positifs et réduire les impacts négatifs des investissements sur la biodiversité ;
- rendre compte chaque année du niveau d’atteinte de ces objectifs dans les portefeuilles d’investissement.

Pour pouvoir mettre en œuvre ces engagements, Société Générale Assurances cherche à s’appuyer sur des données fiables et des méthodologies robustes. Des travaux sont en cours sur ces points afin de disposer dès 2022 d’indicateurs et d’analyses d’impact pertinents. En complément, Société Générale Assurances participe aux différents groupes de travail du « *Finance for Biodiversity Pledge* » afin de déterminer les meilleures méthodologies.

7.2 – POLITIQUE D’INVESTISSEMENT POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Société Générale Assurances a durci dès 2021 sa politique d’investissement vis-à-vis des activités contribuant à la déforestation. Ainsi, l’entreprise interdit les investissements en direct et via ses fonds dédiés dans les entreprises suivantes :

- les producteurs et distributeurs d’huile de palme⁽¹⁾ confrontés à des conflits fonciers significatifs non résolus⁽²⁾ ;
- les entreprises (de tous secteurs) confrontées à des controverses « fortes » et « sévères »⁽³⁾ liées à « l’aménagement du territoire et à la biodiversité ».

Une première analyse du portefeuille de Société Générale Assurances a été réalisée en 2021. Aucun écart à la politique n’a été constaté.

(1) Ayant plus de 25 % de leur CA lié à l’huile de palme.
(2) Controverses de catégorie 3, 4 ou 5 liées à l’aménagement du territoire et à la biodiversité (source actuelle : Sustainalytics)
(3) Controverses de catégorie 4 ou 5 (source actuelle : Sustainalytics).



8 – INTÉGRATION DES RISQUES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

8.1 – GESTION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS ET DE DURABILITÉ

8.1.1 Gestion des risques extra-financiers et des risques en matière de durabilité⁽¹⁾

Les risques extra-financiers sont gérés dans le cadre de la gouvernance RSE (cf. partie 4.1) et des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne mis en place par Société Générale Assurances. Ces systèmes, au travers de leurs différentes composantes, ont respectivement pour objectifs :

- de garantir en permanence la maîtrise des risques en les identifiant, les mesurant et en mettant en place les mesures d'atténuation adéquates si nécessaire ;

- de prévenir les dysfonctionnements, de s'assurer de l'adéquation et du bon fonctionnement des processus internes, de garantir la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations financières, prudentielles et de gestion.

Ils s'appuient notamment sur des politiques, validées par le Conseil d'administration, qui définissent les principes, processus et procédures mis en place ainsi que la gouvernance et les métriques clés relatives à chaque risque.

POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES	POLITIQUES DE CONTRÔLE INTERNE
Politique du risque d'investissement	Politique de contrôle interne
Politique du risque ALM	Politique de vérification de la conformité
Politique du risque de souscription	Politique de sous-traitance
Politique du risque de provisionnement	Politique d'honorabilité et de compétences
Politique du risque de réassurance	
Politique de gestion des risques opérationnels et du risque de réputation	
Politique ORSA (<i>Own Risk and Solvency Assessment</i>) (Processus interne d'évaluation des risques et de la solvabilité)	

8.1.2 CARTOGRAPHIE DES PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS

La cartographie des principaux risques extra-financiers de Société Générale Assurances⁽¹⁾ a été mise à jour en 2021 en croisant le profil de risques avec les 4 axes d'analyses suivants⁽²⁾ : évolutions sociales et sociétales, impact environnemental et changement climatique, respect des droits humains, lutte contre la corruption.

Les risques identifiés sont ensuite évalués en fonction de leur impact potentiel (de faible à très fort) et de leur probabilité d'occurrence (de faible à quasiment certain). L'analyse est réalisée à dire d'experts par la Direction Responsabilité Sociale et Environnementale,

en collaboration avec la Direction des Risques et la Direction du Contrôle Interne. La cartographie est validée par le comité Finance Durable et Climat (cf. partie 2.2).

Les risques sont pris en compte selon le principe de double matérialité, c'est-à-dire que sont étudiés d'une part les impacts des facteurs extra-financiers et de durabilité sur les activités de l'entreprise et d'autre part les impacts des activités de l'entreprise sur ces facteurs (impacts environnementaux, sociaux et sociétaux, etc.).

Une synthèse des résultats est présentée en annexes.

8.2 – EXPOSITION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES AUX RISQUES CLIMATIQUES

8.2.1 Profil de risques de Société Générale Assurances

L'activité assurance vie épargne étant prédominante dans l'activité et le bilan de Société Générale Assurances (88% du chiffre d'affaires en 2021), les principaux risques de Société Générale Assurances sont :

- les **risques ALM** (gestion actif passif), dont les risques de marché, de crédit et de liquidité, et plus particulièrement les risques de marché des actifs financiers en représentation des engagements techniques qui constituent l'exposition la plus significative ;
- les **risques techniques**, et particulièrement le risque de souscription à travers ses activités d'assurance vie épargne (risque de rachat). Dans une moindre mesure, Société Générale Assurances est également exposée à des risques de souscription non-vie et santé (qui peuvent notamment émaner de la tarification, de la sélection, de la gestion des sinistres ou du risque de catastrophe) ;
- les **risques opérationnels et autres risques** dont les risques stratégiques, de réputation et les risques de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

L'exposition de Société Générale Assurances aux risques extra-financiers, et notamment aux risques climatiques, découle de ce profil de risque.

Deux types de risques sont notamment associés au changement climatique : les risques physiques et les risques de transition.

Les risques physiques, qui résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques (par exemple : la perte de valeur des placements détenus par les assureurs et émis par des entités touchées par ces événements climatiques ;

l'augmentation de la fréquence et du coût des sinistres à régler par les assureurs).

Les **risques de transition**, qui résultent des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie à faible intensité carbone, en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement. Ces risques sont liés par exemple à une dépréciation des actifs, faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient impacter certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre (GES).

Exposition aux risques physiques du portefeuille d'actifs

Le portefeuille de Société Générale Assurances n'est pas particulièrement exposé aux risques physiques.

En effet, ce dernier est principalement composé de titres obligataires, majoritairement émis par des Etats et des secteurs peu sensibles aux risques climatiques⁽³⁾ (pays européens, secteur des services financiers). De même, 88% des actifs détenus dans le cadre des investissements immobiliers sont localisés en France (dont 71% en Île-de-France – hors foncières cotées) et sont essentiellement composés d'immeubles de bureaux (61%).

L'analyse du portefeuille d'actifs par Trucost (actions et obligations d'entreprises – cf. détails en annexe) montre une faible exposition de Société Générale Assurances, inférieure à son indice de référence. Cette analyse est réalisée en évaluant l'exposition et la sensibilité des actifs à sept principaux types de dangers : le stress hydrique, les feux de forêt, les inondations, les vagues de chaleur, les vagues de froid, les ouragans et la montée du niveau de la mer.

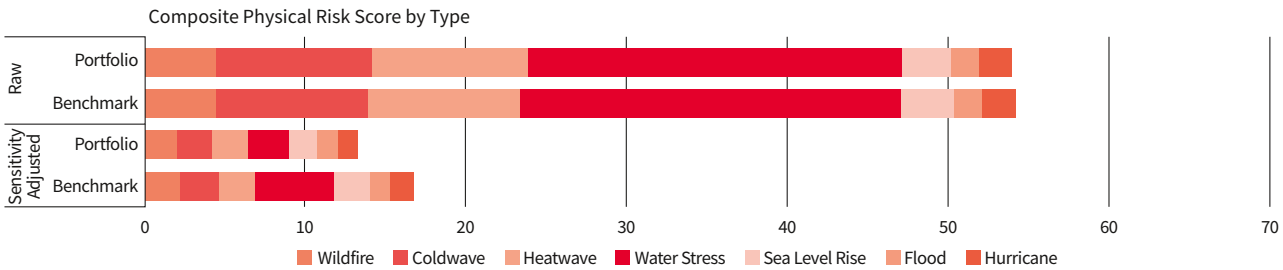
(1) Ces informations concernent la société Sogécap en tant que société mère de Société Générale Assurances. Sogécap exerçant par ailleurs, à titre individuel, une activité d'assurance vie et de capitalisation, les dispositifs et procédures mis en place dans le cadre du système de gouvernance sont identiques et applicables aussi bien à l'entité qu'à Société Générale Assurances.

(1) Risques liés aux décisions et aux actions d'ASSU (risques provoqués) ou à des facteurs externes (risques subis).

(2) Cf. article L. 225-102-1 du Code de commerce.

(3) Cf. « Guide d'évaluation du risque climat dans les portefeuilles d'investissement » de France Assureurs.

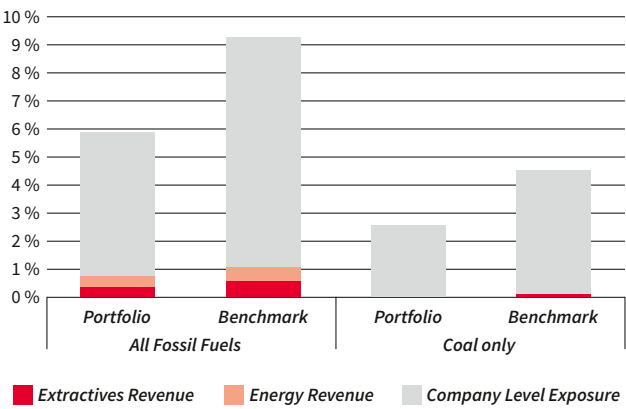
Les évaluations sont effectuées selon trois scénarios de changement climatique (élevé, modéré et faible) et trois années de référence futures (2020 ou autre année de référence, 2030 et 2050). Les entreprises sont notées de 1 à 100 pour chacun des sept types de risques, et couvrant tous les scénarios et toutes les années. 100 indique l'exposition et la sensibilité les plus élevées possibles à un risque donné, tandis que 1 indique la plus faible. Les sept scores sont ensuite moyennés pour arriver à un score de risque physique « composite » au niveau de l'entreprise.



Exposition aux risques de transition du portefeuille d'actifs

L'analyse du portefeuille d'actifs par Trucost (actions et obligations d'entreprises) montre que l'exposition du portefeuille d'actifs aux entreprises engagées dans des activités en lien avec les énergies fossiles (et notamment le charbon) est limitée et inférieure à celle de l'indice de référence. De même, Société Générale Assurances apparaît moins exposée que l'indice de référence aux activités extractives.

Exposure to Fossil Fuel & Coal Activities

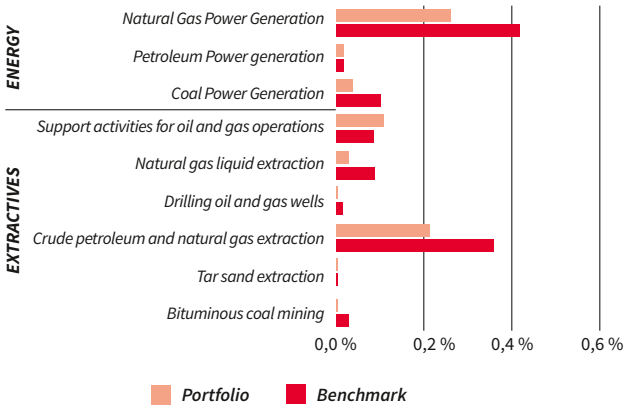


Ce résultat illustre le fait que Société Générale Assurances est peu exposée aux risques de transition et aux « actifs échoués » (ou « stranded assets »).

Couverture de l'analyse	TRUCOST
Périmètre de l'analyse	Groupe ⁽¹⁾
Montant total des encours analysés (M EUR)	64 846
% de couverture du portefeuille	69 %
% de couverture de l'indice de référence	70 %

Couverture de l'analyse	TRUCOST
Périmètre de l'analyse	Groupe ⁽²⁾
Montant total des encours analysés (M EUR)	64 846
% de couverture du portefeuille	86 %
% de couverture de l'indice de référence	85 %

Exposure to Fossil Fuel & Coal Activities



(1) Actifs de Société Générale Assurances, actions et obligations d'entreprise, hors unités de compte et immobilier.
(2) Actifs de Société Générale Assurances, actions et obligations d'entreprise, hors unités de compte et immobilier.



9 – ANNEXES

9.1 – LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

En 2015, les Nations Unies ont lancé les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui ont été adoptés par 193 pays. Les ODD définissent un ensemble d'objectifs à atteindre d'ici 2030 qui visent à mettre fin à la pauvreté, à la faim et aux inégalités, tout en luttant contre le changement climatique, en améliorant la santé et l'éducation et en renforçant les institutions à l'échelle mondiale. Contrairement

aux précédents objectifs du Millénaire pour le développement, les ODD mettent non seulement l'accent sur le rôle des secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, mais aussi sur le rôle des entreprises pour qu'elles opèrent de manière responsable et saisissent les opportunités de résoudre les défis sociétaux.

Pour plus d'informations sur les ODD de l'ONU et leurs objectifs sous-jacents, veuillez consulter : <https://sustainabledevelopment.un.org/>.



9.2 – LISTE DES PRODUITS DURABLES DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES

La liste des produits durables de Société Générale Assurances (périmètre France) est disponible en suivant les liens suivants :

- Sogécap (<https://www.assurances.societegenerale.com/fr/investisseur-journaliste/nous-connaître/nos-entités/entités-france/sogecap/reglement-sfdr-sur-publication-dinformations-matiere-durabilite-copy/>)

- Antarius (<https://www.antarius.groupe-credit-du-nord.fr/fr/notre-documentation-reglementaire/reglement-sfdr-sur-publication-dinformations-matiere-durabilite/>)
- Oradéa Vie (<https://www.oradeavie.fr/fr/nos-publications/reglement-sfdr-sur-publication-dinformations-matiere-durabilite/>)

9.3 – MÉTHODOLOGIE AMUNDI D’ÉVALUATION ESG ET CARBONE DES ACTIFS

Société Générale Assurances a confié à Amundi l’évaluation ESG et carbone de la quasi-totalité de son portefeuille d’actifs depuis janvier 2017, s’appuyant sur son expertise méthodologique. Les illustrations, graphes et tableaux présentés ci-après sont établis sur des données au 31 décembre 2020 et sur la base d’informations fournies par Amundi AM, sauf mention contraire.

9.3.1 Méthodologie de notation ESG du portefeuille

L’approche méthodologique distingue les émetteurs privés (entreprises), des États.

ANALYSE ESG DES ENTREPRISES

L’analyse ESG des entreprises repose sur un modèle propriétaire développé par Amundi. Il vise à étudier les entreprises sur les angles Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

L’analyse s’appuie sur des textes à portée universelle tels que le Pacte mondial des Nations-Unies, les principes directeurs de l’Organisation de Coopération et de développement économiques (OCDE) sur la gouvernance d’entreprise, l’Organisation Internationale du Travail (OIT), etc.

La méthodologie d’analyse est fondée sur une approche *Best-in-Class* qui consiste à noter les entreprises sur leurs pratiques ESG dans leurs secteurs respectifs. Amundi évalue ainsi l’exposition des entreprises aux risques et opportunités dans chacune des trois dimensions présentées ci-dessous, ainsi que la gestion de ces enjeux.

A Dimension Environnementale

Cette analyse porte sur la manière dont une entreprise traite des questions environnementales sur les deux versants négatifs et positifs.

Il s’agit d’analyser la capacité des entreprises à maîtriser leurs impacts directs et indirects sur l’environnement, en limitant leur consommation d’énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l’épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité, mais aussi de juger la contribution d’une entreprise à la construction d’une écologie positive des territoires où elle s’inscrit.

B Dimension Sociale

Il s’agit de mesurer la manière dont une entreprise élabore, en référence à des principes fondamentaux à valeur européenne et universelle, une stratégie pour développer son capital humain.

Le « S » de l’ESG couvre deux notions distinctes : le social lié au capital humain de l’entreprise et le social lié aux droits humains en général.

C Dimension Gouvernementale

Cette dimension vise à vérifier que le management de l’entreprise est en mesure d’organiser un processus collaboratif entre les différentes parties prenantes qui garantisse l’atteinte d’objectifs de long terme (et donc la valeur de l’entreprise dans la durée). Elle permet d’analyser comment une entreprise intègre l’ensemble des parties prenantes à son modèle de développement : ses actionnaires mais aussi ses salariés, ses clients, ses fournisseurs, les communautés locales et l’environnement.

| 24 |

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES - RAPPORT ESG - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - 2021

La méthodologie d’analyse est fondée sur un référentiel de 37 critères dont 16 sont génériques, c’est-à-dire, communs à l’ensemble des secteurs, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de différents secteurs.

Le tableau ci-dessous présente le référentiel d’analyse d’Amundi :

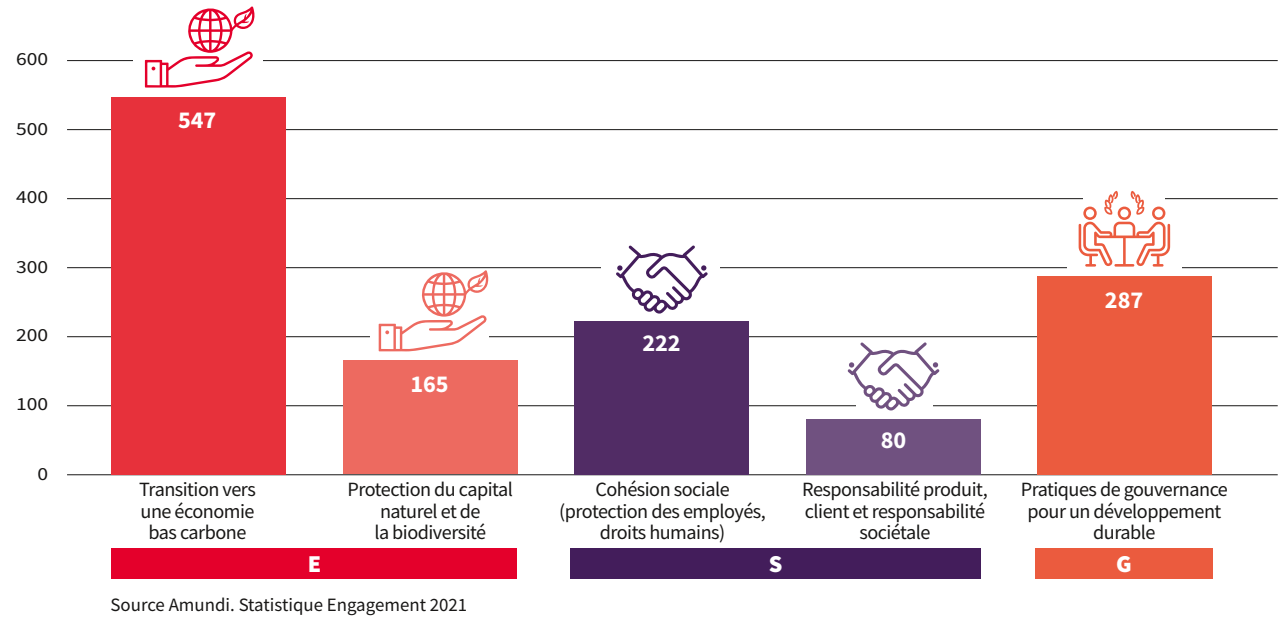
	Exemples de critères environnementaux sous revue :	Exemples de critères de la dimension sociale :	Exemples de critères de la dimension de Gouvernance (critères génériques uniquement) :
	ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE
GÉNÉRIQUE	- Émissions & Énergie - Gestion de l’eau - Biodiversité & Pollution - Fournisseurs (enjeux environnementaux)	- Santé et sécurité - Conditions de travail - Relations sociales - Fournisseurs (enjeux sociaux) - Responsabilité produits/clients - Communautés locales et droits de l’homme	- Structure de conseil - Audit & Contrôle - Rémunération - Droits de actionnaires - Déontologie - Pratiques fiscales - Stratégie ESG
SPÉCIFIQUE	- Énergie propre - Voiture verte - Chimie verte - Construction durable - Gestion durable des forêts - Recyclage du papier - Assurance éco-responsable - Business vert - Emballage	- Bioéthique - Marketing responsable - Produits sains - Risques liés au tabac - Sécurité des véhicules - Sécurité des passagers - Responsabilité média - Cyber-sécurité & Vie privée - Fracture numérique - Accès aux soins - Accès aux services financiers	

Afin de noter plus de 13 800 émetteurs dans le monde, la note ESG d’Amundi repose, dans une première étape, sur un consensus entre les analyses de fournisseurs de données extra-financières.

Cette analyse, qui combine approche quantitative et qualitative, est enrichie par les éléments qualitatifs issus de la politique d’engagement, que ce soit sous la forme d’engagement thématique, continu, ou lié au dialogue pre-assemblée générale.

| 25 |

Sujets abordés par critère en 2021 dans le cadre de la politique d’engagement d’Amundi : 2 334 sujets traités avec 1 364 entreprises



Analyse ESG des États

L’analyse ESG des états repose sur un modèle d’évaluation propriétaire établi à partir de données fournies par VeriskMaplecroft. Ce fournisseur présente l’avantage d’offrir 160 indices (*i.e.* indicateurs) représentatifs des différents risques ESG auquel un pays peut être

exposé, il permet également une agrégation personnalisée. Nous avons ainsi retenu une cinquantaine d’indices qui contribuent à alimenter le référentiel que nous avons créé.

Le tableau ci-dessous présente le poids des piliers E, S et G ainsi que les critères et indices qui ont été déterminés et retenus par Amundi.

Piliers	Indicateurs niveau 1	Indicateurs niveau 2
Environnement 40 %	• Climat • Capital Naturel	• Transition climat • Stress Hydrique • Biodiversité et protection des régions • Gaspillage
Social 28 %	• Droits Humains • Cohésion Sociale • Capital Humain • Droits Civils	• Sécurité • Travail forcé • Salaire décents • Pauvreté • Éducation • Santé • Liberté d’opinion et d’expression
Gouvernance 32 %	• Efficacité gouvernementale • Environnement économique	• Corruption • Démocratie • Audit et reporting • Protections des investisseurs

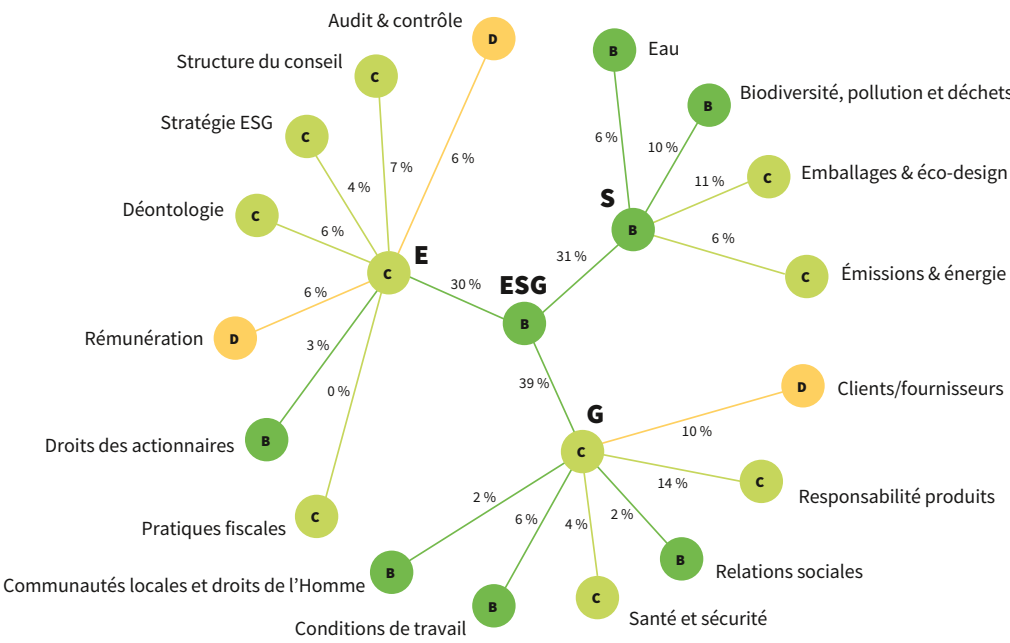
La variété d’indices offre une grande flexibilité et le recours à ce fournisseur de données permet à Amundi d’affiner son référentiel d’analyse et d’élargir son périmètre de couverture.

Verisk Maplecroft fournit également un indicateur de tendance et des mesures *forwards-looking* afin d’anticiper certains changements de score.

Cette méthodologie permet de couvrir 198 pays qui sont évalués sur une échelle de A à G (A étant la meilleure note, G la moins bonne).

Synthèse de l’analyse ESG

Pour chaque entreprise, le résultat des analyses quantitative et qualitative menant à l’évaluation des différentes composantes E, S et G, est illustrée sous forme graphique :



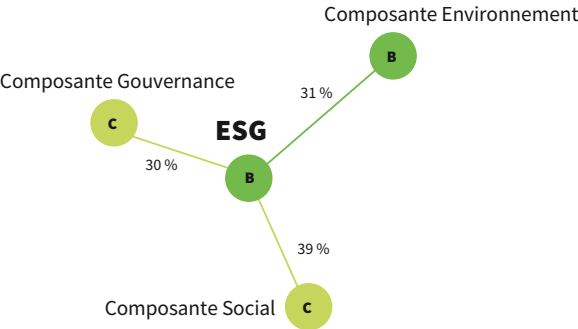
Source Amundi Outil SRI. Exemple donné à titre d’illustration

Chaque évaluation de critère résulte de la combinaison de données en provenant d’agences de notations extra-financières telles que Vigéo-Eiris, MSCI, ISS-ESG et de la pondération propre à chaque secteur, définie par les analystes ESG d’Amundi.

la stratégie ESG, à la politique de rémunération, à la structure du conseil d’administration, à l’audit et au contrôle.

Ainsi, la note globale C de la composante Gouvernance repose sur des critères relatifs à la déontologie, aux droits des actionnaires, à

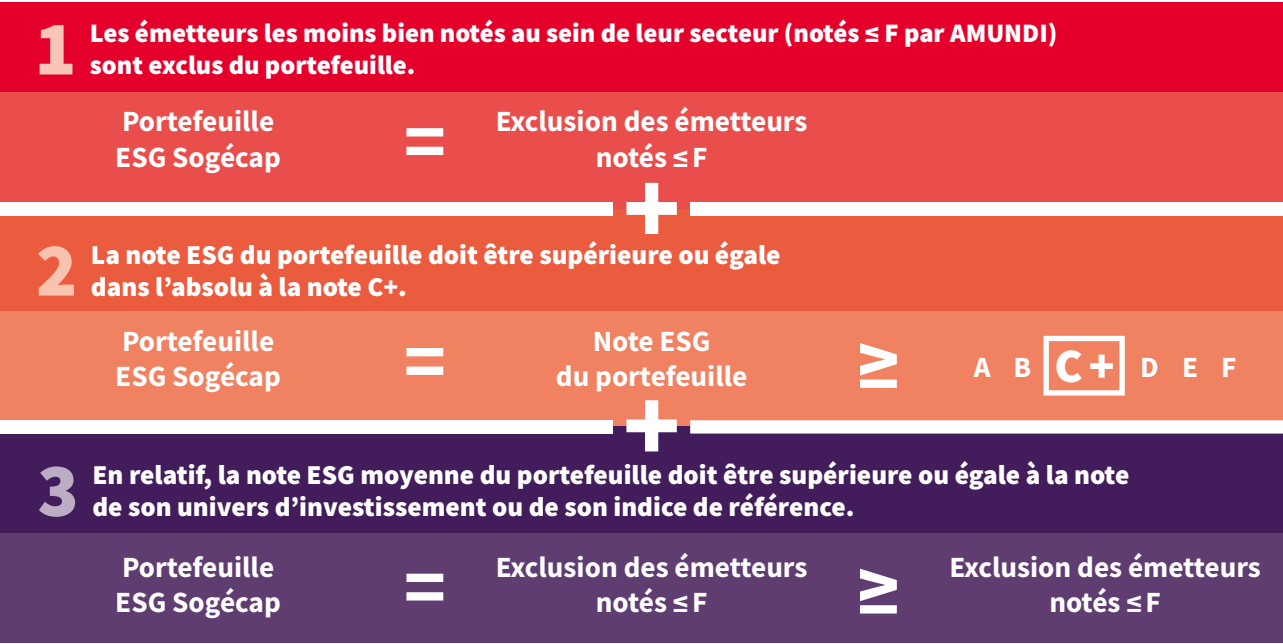
La note C de la composante Gouvernance, associée avec la note B de l’environnement et la note C de la composante sociale détermine la note ESG finale de B.



Source Amundi Outil SRI. Exemple donné à titre d’illustration.

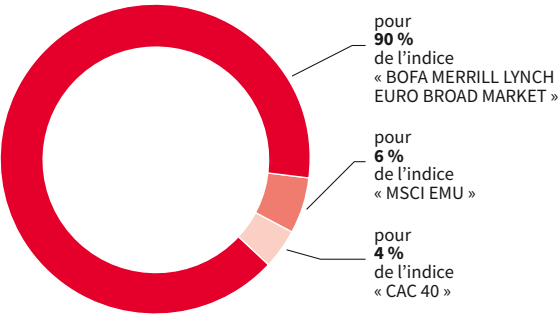
Prise en compte de la note ESG dans le processus d’investissement

Le processus d’investissement se déroule en 3 étapes :

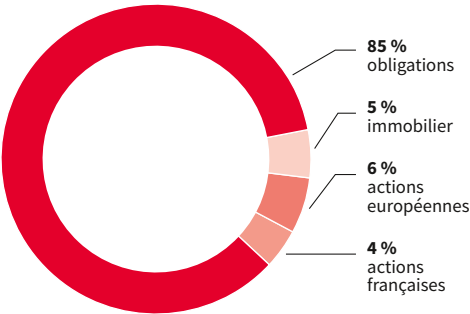


En vue d’établir un benchmark, Sogécap a constitué un indice de référence reflétant la structure d’investissement de son portefeuille d’actifs.

L’indice benchmark retenu par Sogécap est composé :



Cet indice composite reflète la structure du portefeuille du groupe Sogécap qui globalement se décompose ainsi :



Cet indice permet de le positionner par rapport à un portefeuille aux caractéristiques d’investissement comparable, et d’en faire le suivi dans le temps. Il est également utilisé pour la notation carbone.

9.3.2 Méthodologie Amundi de notation carbone d’un portefeuille d’actifs

1 Caractéristiques des données utilisées

- Les données sur les émissions carbone des entités privées (entreprises et établissements financiers) sont fournies par l’agence « Trucost ».
- Les émissions annuelles des entreprises sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ (TeqCO₂).
 - La méthodologie est basée sur le *Greenhouse Gas Protocol*, elle regroupe les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto, dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂.

Les gaz à effet de serre pris en compte incluent le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l’oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC), l’hexafluorure de soufre (CF₆).

Les émissions de gaz à effet de serre sont classifiées par le *Greenhouse Gas Protocol* en trois catégories : les scopes 1, 2 et 3 :

scope 1 : ensemble des émissions directes induites par les ressources possédées ou contrôlées par l’entreprise,	scope 2 : ensemble des émissions indirectes induites par l’achat ou la production d’électricité, de vapeur ou de chaleur,	scope 3 : ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, Amundi a fait le choix de n’utiliser qu’une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l’entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.
--	--	---

Les réserves carbone sont exprimées en émissions carbone potentielles grâce à la méthode du Potsdam Institute for Climate Impact Research.

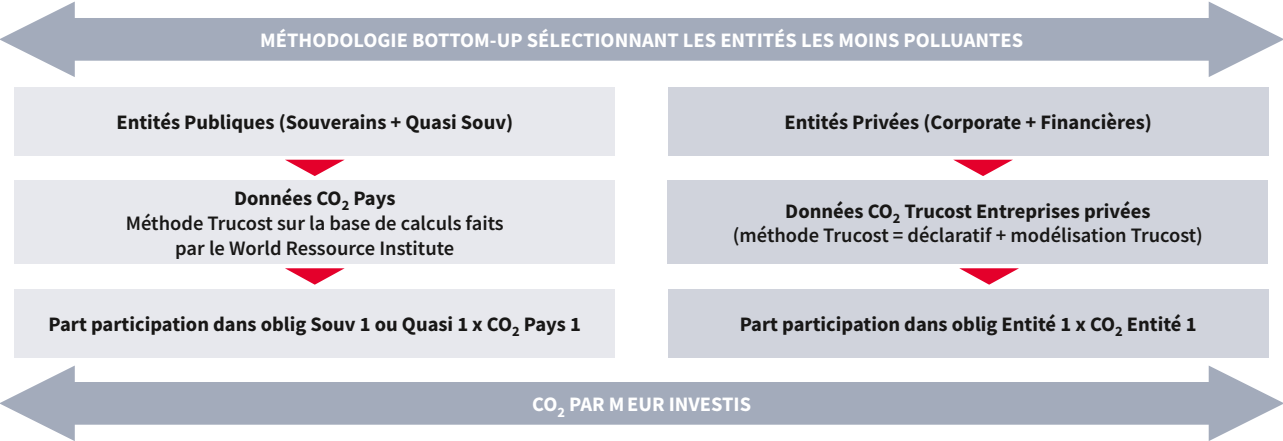
La méthode utilisée pour les entités publiques est également la méthode Trucost sur la base de calculs faits par le World Resource Institute.

Les réserves des différentes énergies fossiles sont converties en émissions potentielles en tenant compte de la valeur calorifique et de la teneur en carbone des différentes réserves.

2 Indicateurs de mesure des émissions de carbone d’un portefeuille

Parmi les différents indicateurs utilisés pour évaluer les émissions de carbone d’un portefeuille, Sogécap a fait le choix de retenir celui mesurant les émissions en t équivalent CO₂ par million d’euros investis. Il reflète les émissions induites par l’investissement dans ce portefeuille, et son positionnement par rapport à l’indice retenu pour le benchmark.

Somme CO₂ affectée à un titre détenu dans un portefeuille :



Aux stades actuels de la recherche sur le CO₂, le double-comptage dans les données CO₂ des entités est inévitable et fréquent. Les données CO₂ pourront être modifiées en fonction de l'évolution des méthodologies d'estimation des entités et des techniques de modélisation des fournisseurs de données.

Dans le domaine de l'estimation des empreintes CO₂ d'un portefeuille, Amundi cherche en permanence à améliorer sa méthodologie qui pourra donc évoluer.

Amundi a fait évoluer la méthodologie de calcul de l'empreinte carbone des émetteurs publics en 2020. Cette nouvelle méthodologie vise à instaurer la notion d'émissions de consommation et prend en compte les émissions territoriales (résultats des agents économiques opérants sur le territoire national) ainsi que les émissions liées au commerce international (en ajoutant les émissions importées et en retirant les émissions exportées). Ces émissions absolues sont ensuite rapportées à la dette publique d'un Etat pour obtenir une empreinte en tonne de CO₂ par million d'euros investis.

L'indice benchmark retenu par Société Générale Assurances est le même que celui utilisé pour la notation ESG du portefeuille :

- pour 90 % de l'indice « BOFA MERRILL LYNCH EURO BROAD MARKET »
- pour 6 % de l'indice « MSCI »
- pour 4 % de l'indice « CAC 40 ».

9.4 – MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE ESG SUSTAINALYTICS

Risques non gérés

Risques non gérés au niveau des enjeux et au niveau global

Les scores finaux du classement des risques ESG sont une mesure du risque non géré, qui est défini comme le risque ESG matériel qui n'a pas été maîtrisé par une entreprise. Il comprend deux types de risque : le risque ingérable, qui ne peut être traité par les initiatives de l'entreprise, ainsi que le déficit de gestion. Le déficit de gestion représente les risques qui pourraient potentiellement être gérés par l'entreprise mais qui ne le sont pas suffisamment selon l'évaluation de Sustainalytics.

Une notation en trois étapes

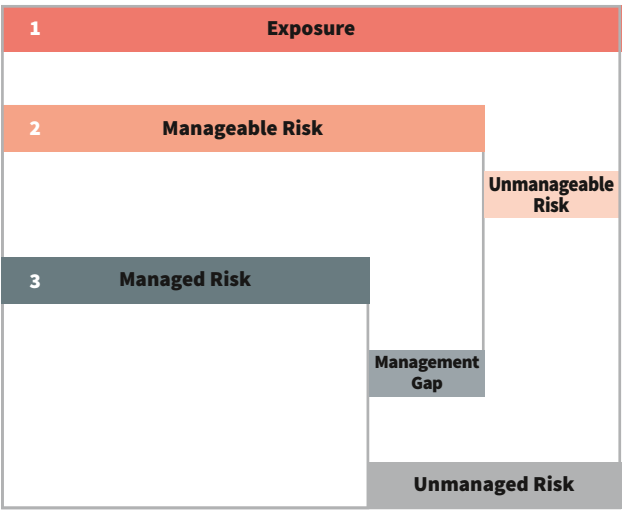
Le système de notation des risques ESG d'une entreprise se déroule en trois étapes (de haut en bas, voir tableau 1). Le point de départ est la détermination de l'exposition. L'étape suivante consiste à évaluer la gestion et le degré de gestion du risque, et la dernière étape

consiste à calculer le risque non géré. Cette structure s'applique à chacun des enjeux ESG matériels ainsi qu'à la notation globale des risques ESG de l'entreprise.

Une notation en trois étapes

Le système de notation des risques ESG d'une entreprise se déroule en trois étapes (de haut en bas, voir tableau 1). Le point de départ est la détermination de l'exposition. L'étape suivante consiste à évaluer la gestion et le degré de gestion du risque, et la dernière étape consiste à calculer le risque non géré. Cette structure s'applique à chacun des enjeux ESG matériels ainsi qu'à la notation globale des risques ESG de l'entreprise.

Tableau 1 : notation des risques ESG – la structure de notation



Company Exposure	=	Subindustry Exposure	*	Issue Beta	
	=	8	*	1,5	= 12
Manageable Risk	=	Company Exposure	*	MRF	
	=	12	*	90 %	= 10,8
Managed Risk	=	Manageable Risk	*	Management score (as %)	
	=	10,8	*	75 %	= 8,1
Unmanaged Risk	=	Company Exposure	-	Managed Risk	
	=	12	-	8,1	= 3,9

Source : Sustainalytics

Distinction entre les risques gérables et non gérables

La barre « exposure » de l'illustration ci-dessus représente l'exposition au risque ESG d'une entreprise au niveau des trois enjeux. Au niveau inférieur, les risques gérables sont séparés des risques non gérables. Le risque non gérable est l'une des deux composantes du risque

non géré, comme le montre l'illustration ci-dessus. La deuxième composante est le déficit de gestion qui concerne la partie gérable des risques ESG matériels auxquels une entreprise est confrontée et reflète l'incapacité de l'entreprise à gérer suffisamment ces risques.

Risque total non géré

Le score final de la notation des risques ESG est calculé comme la somme des scores individuels des risques non gérés. Il s'agit du risque global non géré d'une entreprise. Comme on peut également le voir dans le tableau, le risque non géré est la combinaison du

déficit de gestion et des risques non gérables d'une entreprise. Autrement dit, il s'agit de la différence entre l'exposition d'une entreprise et son risque géré.

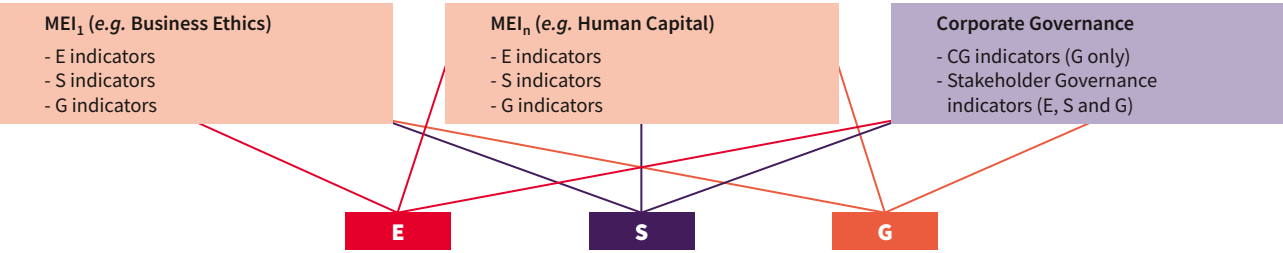
Scores des groupes E/S/G

Fournir des informations supplémentaires sur le E, le S et le G

Les notations de risque ESG sont basées sur une notion absolue du risque et sont structurées autour des questions ESG importantes auxquelles les entreprises sont exposées à des degrés divers. Ces questions ESG importantes peuvent avoir un caractère purement environnemental, social ou de gouvernance. Toutefois, il s'agit généralement d'un mélange ou d'une combinaison de deux ou trois de ces éléments. Par conséquent, les notations des enjeux E/S/G que fournit Sustainalytics ont été construites comme des combinaisons linéaires des notations qu'ils génèrent au niveau des questions ESG

matérielles, où les pondérations reflètent l'importance relative des indicateurs de gestion et d'événement respectivement pour chaque question. Tous les indicateurs de gestion et d'événement ont une correspondance univoque avec les enjeux ESG (c'est-à-dire qu'ils sont soit classés E, S ou G). De plus, les notations des enjeux E/S/G ne font pas partie de l'architecture des notations de risque ESG. Ils ne sont pas utilisés pour calculer la notation mais sont fournis à titre d'information supplémentaire et pour servir des cas d'utilisation spécifiques.

Figure 6 : notation des enjeux E/S/G en tant que combinaisons linéaires des scores de l'IEM



9.5 – MÉTHODOLOGIES TRUCOST D'ALIGNEMENT 2 °C ET D'ÉVALUATION DU RISQUE PHYSIQUE

9.5.1 Scénarios et méthodologie d'alignement 2 °C

Les scénarios utilisés dans le cadre de l'étude de l'alignement 2 °C sont les suivants :

1. Scénarios de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) ⁽¹⁾ tirés de <i>Energy Technology Perspectives</i> 2017 fournissant des paramètres d'évaluation SDA conformes à 1,75 °C, 2 °C et 2,7 °C de réchauffement global.	2. Scénarios RCP (<i>Representative Concentration Pathways</i>) utilisés dans le rapport AR5 du GIEC ⁽²⁾ , fournissant des paramètres d'évaluation GEVA compatibles avec un réchauffement de 2 °C, 3 °C, 4 °C et 5 °C (RCP 2,6 ; 4,6 ; 6 ; 8,5).	3. Scénario 1,5 °C de la <i>Science Based Targets Initiative</i> ⁽³⁾ , fournissant des paramètres d'évaluation GEVA compatibles avec un réchauffement de 1,5 °C.
---	--	--

Les entreprises GEVA sont soumises aux scénarios RCP créés par le GIEC ainsi que le scénario 1,5 °C du SBTi. Afin de jauger leur niveau de température futur, les entreprises sont donc testées par rapport aux scénarios RCP 2,6 ; 4,6 ; 6 et 8,5 W. Afin de déterminer précisément les taux de réduction d'intensité carbone nécessaires pour les scénarios RCP 2,6 ; 4,6 ; 6 et 8,5 W, une série temporelle d'émissions provenant des différents gaz à effet de serre des scénarios RCP est d'abord convertie en équivalents CO₂e. Les intensités sont ensuite calculées en divisant la série temporelle d'émissions de CO₂e par une série temporelle du PIB mondial qui s'écoule sur le même horizon de temps. Pour le scénario 1,5 °C, un taux de réduction

d'intensité de 7 % par an est utilisé. Ce taux est celui recommandé par la *Science Based Targets Initiative* (SBTi).

Les entreprises SDA sont soumises aux scénarios élaborés par l'Agence internationale de l'énergie dans le rapport *Energy Technology Perspectives* (ETP) 2017. Afin de déterminer précisément les réductions d'intensité de carbone nécessaires par scénario, les émissions de carbone par secteur SDA sont divisées par les données de production, et ce tout au long de l'horizon 2012-2023. Le niveau de détail en termes de d'émissions de carbone pour ces secteurs à fortes intensités est plus granulaire et permet donc une analyse plus précise de leur alignement 2 °C.

Pourquoi Trucost utilise les scénarios du GIEC et de l'AIE ?

Nous considérons le GIEC et l'AIE comme des organisations crédibles et reconnues au niveau international. Bien qu'il existe de très nombreux scénarios publiés par de nombreux auteurs, les scénarios RCP sont les plus répandus, et sont ceux employés au sein du dernier rapport publié par le GIEC (AR5). Ces scénarios sont également spécifiquement ceux prescrits par l'agence PRI en matière d'analyse prospective. Ces scénarios ont ensuite été complétés par les données du scénario 1,5 °C du SBTi.

Les scénarios élaborés par l'Agence internationale de l'énergie dans le rapport *Energy Technology Perspectives* (ETP) 2017 sont parmi les seuls qui comportent suffisamment de détails à l'échelle sectorielle (données de production et émissions de carbone), pour permettre la mise en œuvre de l'approche SDA. Elle est également la source référencée par l'article scientifique dans lequel la méthodologie SDA a été publiée pour la première fois. Pour l'heure, nous ne disposons pas de méthodologie alternative qui permettrait de calculer les intensités des secteurs SDA avec le même niveau de détail.

9.5.2 Méthodologie d'analyse du risque physique

Comprendre le risque physique

Les risques physiques résultant du changement climatique peuvent être aigus (provoqués par un événement tel qu'une inondation ou une tempête) ou chroniques (résultant de changements à plus long terme dans les modèles climatiques) et peuvent avoir des impacts financiers pour les organisations tels que des dommages aux actifs, l'interruption des opérations et la perturbation des chaînes d'approvisionnement.

Pour mieux comprendre ces risques, Trucost a développé un cadre d'évaluation des risques physiques et un ensemble de données. S&P Market Intelligence, S&P Platts et les données Trucost existantes ont été exploités pour relier plus de 2 800 000 actifs construits à plus de 15 000 entreprises dans l'univers CorePlus de Trucost.

Méthodologie TRUCOST

La publication des recommandations de la TCFD a souligné l'importance du changement climatique en tant que facteur de risques financiers importants pour les entreprises et les investisseurs qui doivent être évalués, divulgués et gérés. Le groupe de travail a divisé ces risques en deux grandes catégories, la première étant les risques transitoires (y compris le risque politique et juridique, le risque technologique, le risque de marché et le risque de réputation), et la seconde étant le risque physique. En réponse, Trucost a développé des ensembles de données et des analyses d'évaluation des risques physiques pour compléter la suite existante de produits axés sur la transition. Les fonctionnalités clés incluent :

- une méthodologie solide et scientifique de caractérisation des risques physiques liés au changement climatique s'appuyant sur des ensembles de données publics et privés.

Scénario 2DS de l'AIE : Le scénario 2DS projette un système énergétique global compatible avec une probabilité d'au moins 50 % de limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à 2 °C. Le scénario 2DS limite à 1 000 GtCO₂ le total des émissions de carbone liées à la production d'énergie cumulées entre 2015 et 2100.

Le scénario émet également l'hypothèse que les émissions de carbone provenant de la combustion de carburant et la production de matières premières dans le secteur de l'industrie sera réduite de près de 60 % d'ici 2050 (par rapport à 2013). Les émissions de carbone continueraient ensuite de décliner après 2050 jusqu'à ce que la neutralité carbone soit atteinte.

Veuillez consulter <https://www.iea.org/reports/energy-technology-perspectives-2017> pour de plus amples informations.

Les actifs sont ensuite évalués en fonction de leur exposition et de leur sensibilité à sept types d'aléas clés : stress hydrique, incendie de forêt, inondation, vague de chaleur, vague de froid, ouragan et élévation du niveau de la mer. Les évaluations sont effectuées sur trois scénarios de changement climatique (élevé, modéré et faible) et trois années de référence futures (2020 ou autre année de référence, 2030 et 2050).

Les entreprises sont notées de 1 à 100 pour chacun des sept types de risque, et couvrant tous les scénarios et toutes les années. 100 indique l'exposition et la sensibilité les plus élevées possibles à un risque donné, tandis que 1 indique la plus faible. Les sept scores sont ensuite moyennés pour arriver à un score de risque physique « composite » au niveau de l'entreprise.

- la couverture de sept indicateurs clés : stress hydrique, incendies de forêt, inondations, élévation du niveau de la mer, canicule, vague de froid et ouragans ;
- la couverture de trois scénarios de changement climatique (élevé, modéré, faible) et de trois années de référence (2020 (*baseline*), 2030 et 2050) ;
- construit sur une base de données exclusive de près de 2,8 millions d'actifs construits liés à des entités corporatives et à des entités mères ultimes basées sur S&P Market Intelligence et des ensembles de données assemblés par Trucost ;
- une méthodologie d'estimation pour les entreprises sans informations sur les actifs, permettant de couvrir l'univers CorePlus de Trucost de plus de 15 000 entreprises.

(1) *Energy Technology Perspectives* (ETP) 2017 – <https://www.iea.org/reports/energy-technology-perspectives-2017>
(2) *IPCC Fifth Assessment Report* – <https://www.ipcc.ch/assessment-report/ar5/>
(3) *Science Based Target Initiative, Business Ambition for 1.5°C* – <https://sciencebasedtargets.org/methods/>

Les entreprises sont notées de 1 à 100 pour tous les types de risques individuels, ainsi que pour un score composite qui fournit une évaluation du niveau de risque global de chaque entreprise. Le cadre de notation repose sur quatre étapes analytiques clés :

1. Cartographie des risques climatiques
2. Superposition des emplacements des actifs et évaluation des risques
3. Évaluation de l'exposition au risque physique
4. Réglage de la sensibilité

Les détails de chacune de ces étapes sont décrits ci-dessous.

1. Cartographie des risques climatiques

Trucost a assemblé des modèles et des ensembles de données représentant le risque absolu prévu de sept aléas liés au changement climatique à l'échelle mondiale sur trois scénarios de changement climatique et trois périodes, afin de produire des cartographies des aléas mondiaux spécifiques à chaque problème. Ces cartographies constituent la base du cadre d'évaluation des risques physiques Trucost et s'appuient sur des modèles de changement climatique provenant de groupes de recherche de premier plan, de fournisseurs de données, d'articles de recherche universitaires et d'ensembles de données Trucost. Les trois scénarios utilisés sont basés sur les *Representative Concentration Pathways* (RCP) du GIEC et informés par les directives techniques du TCFD. Ils comprennent :

- Élevé (RCP 8,5) : poursuite du statu quo avec des émissions aux taux actuels. Ce scénario devrait entraîner un réchauffement de plus de 4 degrés Celsius d'ici 2100.
- Modéré (RCP 4,5) : mesures d'atténuation fortes pour réduire les émissions à la moitié des niveaux actuels d'ici 2080. Ce scénario entraînera probablement un réchauffement de plus de 2 degrés Celsius d'ici 2100.
- Faible (RCP 2,6) : mesures d'atténuation agressives pour réduire de moitié les émissions d'ici 2050. Ce scénario entraînera probablement un réchauffement inférieur à 2 degrés Celsius d'ici 2100.

Les données d'entrée pour tous les indicateurs dans tous les scénarios et toutes les années n'étaient pas toujours disponibles. Le tableau ci-dessous met en évidence l'état actuel.

2. Superposition des allocations d'actif

Trucost a établi une base de données de près de 2,8 millions allocations d'actifs physiques—y compris des descriptions d'actifs—qui ont été mappées à un univers de plus de 15 000 entités cotées et privées. Les actifs sont superposés sur les cartes des aléas climatiques pour caractériser le niveau de risque à chaque période dans chaque scénario. Les sources de données utilisées incluent S&P MI Real Estate, S&P MI Metals & Mining, S&P MI Power Plants, S&P MI Bank Branches, ainsi que des données compilées par Trucost à partir de bases de données réglementaires gouvernementales.

3. Notation de l'exposition au risque physique

- Niveau d'actif : chaque actif de la base de données se voit attribuer un score de risque physique de 1 (risque le plus faible) à 100 (risque le plus élevé), pour chacune des sept catégories de risque, en fonction de leur emplacement sur les cartes des risques climatiques. Le score est destiné à représenter le niveau relatif de risque pour chaque indicateur à chaque emplacement par rapport aux conditions mondiales dans tous les scénarios et périodes.
- Niveau de l'entreprise : si des données sur les actifs sont disponibles pour l'entreprise, le score au niveau de l'entreprise pour chaque type de risque représente la moyenne des scores au niveau des actifs. Si seul l'emplacement du siège social est disponible, le score au niveau de l'entreprise est une combinaison du score de risque physique pour le siège social de l'entreprise et d'une moyenne pondérée par les revenus du score de risque physique moyen dans les pays dans lesquels l'entreprise génère des revenus. Ces derniers sont calculés en multipliant la part des revenus de l'entreprise par pays (en pourcentage des revenus totaux) par le score de risque physique moyen pour chaque pays. Le score de risque physique du siège est pondéré à 20 % et le score basé sur le partage des revenus est pondéré à 80 % du score final de l'entreprise.
- Niveau du portefeuille : les scores au niveau du portefeuille sont calculés sur une base moyenne pondérée. Celui-ci est calculé en additionnant le score de risque physique de chaque entreprise multiplié par leur poids dans le portefeuille.

4. Réglage de la sensibilité

Le score d'exposition au risque physique « brut » décrit ci-dessus indique l'exposition relative d'un actif, d'une entreprise ou d'un portefeuille à chaque indicateur de risque par rapport aux conditions mondiales, mais il n'indique pas dans quelle mesure la manifestation de chaque risque peut avoir des conséquences sur le fonctionnement de l'actif ou de l'entreprise. Parallèlement à ces scores, Trucost fournit également un score de risque physique « ajusté en fonction de la sensibilité » afin de tenir compte de l'importance potentielle des événements pour l'activité des propriétaires d'actifs.

Les scores bruts ont été ajustés à l'aide de « facteurs de sensibilité » calculés par Trucost en liant chaque indicateur de risque physique à un ensemble d'impacts commerciaux tangibles et à une métrique pouvant être mesurée au niveau de l'entreprise pour refléter la sensibilité relative de chaque entreprise à chaque indicateur de risque et ses répercussions.

9.6 – SYNTHÈSE DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES

Principaux risques extra-financiers (avant prise en compte des mesures de contrôle et d'atténuation)	Principales politiques de contrôle et d'atténuation	Indicateurs
Impact environnemental et changement climatique • Risque de dépréciation des actifs faisant suite à des évolutions qui viendraient pénaliser, voire interdire, certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre ou portant atteinte à la biodiversité (risque de transition) • Impact environnemental des activités et du fonctionnement de l'entreprise • Non-respect de la réglementation (art. 29 de la loi Énergie-Climat, Directives européennes) • Risque de réputation lié à l'impact environnemental de l'entreprise	• Politique d'investissement • Programme de réduction carbone	• Évaluation Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) et carbone du portefeuille d'actifs • Évaluation de la trajectoire en degrés du portefeuille d'actifs • Bilan carbone pour compte propre
Évolutions sociales & sociétales • Inadaptation des produits aux nouveaux besoins et attentes des clients, risque d'insatisfaction clients (offres responsables et solidaires, offres et modes de commercialisation innovants, etc.) • Risque de réputation lié à l'impact social et sociétal de l'entreprise • Non-respect de la réglementation (protection des données personnelles) • Hausse de la cybercriminalité	• Procédure de gouvernance et surveillance des produits • Politique de contrôle de la conformité • Programme interne RGPD⁽¹⁾ • Schéma directeur de sécurité du système d'information	• Mesure de la satisfaction client • Réclamations clients • Dysfonctionnements de conformité • Alertes relatives aux fuites de données
Respect des droits humains • Risque de dépréciation des actifs faisant suite à des évolutions de la société ou à des controverses liées aux droits de l'Homme • Développement insuffisant des compétences des collaborateurs • Non-prise en compte des aspects de qualité de vie au travail	• Politique d'investissement • Politiques et procédures RH • Programme de transformation culturelle et déploiement du « <i>leadership model</i> »	• Évaluation ESG du portefeuille d'actifs • Heures de formation • Baromètre collaborateurs
Lutte contre la corruption • Non-respect de la réglementation (corruption, blanchiment, évasion fiscale) et du code de conduite interne	• Politiques de lutte contre la corruption • Politiques de sécurité financière • Code conduite interne • Code de conduite fiscale	• Nombre de collaborateurs formés (anti-corruption) • % de collaborateurs formés au code de conduite • Amendes régulateur (EUR) • Nombre de dysfonctionnements de conformités

(1) Règlement général sur la protection des données.

AVERTISSEMENTS

AMUNDI

Les graphiques et données sont extraits de reporting fournis par Amundi AM, basés sur les actifs compris dans les portefeuilles à fin décembre 2020. Les informations sont données à titre illustratif. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution. En conséquence, la responsabilité d'Amundi ne pourra être engagée sur la base de ces informations.

TRUCOST

Les documents ont été préparés uniquement à titre informatif sur la base d'informations généralement à la disposition du public et provenant de sources jugées fiables. Le contenu de ces documents (y compris le texte, les données, rapports, images, photos, graphiques, diagrammes, animations, vidéos, recherches, évaluations, modèles, logiciels ou toute autre application ou réalisation à partir de ceux-ci ou toute partie de celui-ci (le « contenu ») ne peut être modifié, décomposé, reproduit ni distribué sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, ni stocké dans une base de données ou un système d'extraction, sans l'autorisation écrite préalable de Trucost ou de ses sociétés affiliées (collectivement, S&P Global). S&P Global, ses sociétés affiliées et leurs donneurs de licence ne garantissent pas l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité du contenu. S&P Global, ses sociétés affiliées et leurs donneurs de licence ne sont pas responsables des erreurs ou omissions, quelle qu'en soit la cause, ni des résultats obtenus par l'utilisation du contenu. LE CONTENU EST FOURNI EN L'ÉTAT. S&P GLOBAL, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET DONNEURS DE LICENCE DÉCLINENT TOUTE GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, D'ABSENCE DE BOGUES, D'ERREURS LOGICIELLES OU DE DÉFAUTS, D'INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DU CONTENU OU DE FONCTIONNEMENT DU CONTENU AVEC TOUTE CONFIGURATION LOGICIELLE OU MATÉRIELLE. En aucun cas, S&P Global, ses sociétés affiliées ou leurs donneurs de licence ne pourront être tenus responsables à l'égard de quiconque de tout dommage direct, indirect, accidentel, exemplaire, compensatoire, punitif, spécial ou consécutif, de coûts, de dépenses, de frais juridiques ou de pertes (y compris, sans s'y limiter, les pertes de revenus ou de bénéfices et les coûts d'opportunité) en rapport avec l'utilisation du contenu, même s'ils étaient informés de la possibilité de réalisation de ces dommages.

Toutes les marques et logos sont indiqués à titre illustratif dans ce document et appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Informations réputées exactes au 31 décembre 2021. Amundi Asset Management, société anonyme au capital de 1 086 262 605 euros – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP04000036 – Siège social : 90, boulevard Pasteur – 75015 Paris – France – 437 574 452 RCS Paris – www.amundi.com

Les opinions, citations et analyses de crédit et autres émises par Trucost constituent des déclarations d'opinion à la date à laquelle elles sont exprimées et non des déclarations factuelles ou relatives à des recommandations d'acheter, de détenir ou de vendre des titres ou de prendre des décisions d'investissement, et ne traitent pas de l'adéquation d'un titre. Trucost n'est pas tenue de mettre à jour le contenu après sa publication sous toute forme ni sous tout format. Le contenu ne doit pas être invoqué et ne remplace pas les compétences, le jugement et l'expérience de l'utilisateur, de sa direction, de ses salariés, de ses conseillers et/ou de ses clients lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement ou d'autres décisions commerciales. S&P Global maintient certaines activités de ses divisions séparées les unes des autres afin de préserver l'indépendance et l'objectivité de leurs activités respectives. Par conséquent, certaines divisions de S&P Global peuvent détenir des informations qui ne sont pas à la disposition d'autres divisions de S&P Global. S&P Global a mis en place des politiques et des procédures afin de préserver la confidentialité de certaines informations non publiques reçues dans le cadre de chaque processus d'analyse. S&P Global peut recevoir une rémunération au titre de ses notations et certaines analyses, émises normalement par des émetteurs ou des souscripteurs de titres ou par des détenteurs d'obligations. S&P Global se réserve le droit de diffuser ses opinions et analyses. Les notations et analyses publiques de S&P Global sont mises à disposition sur ses sites Web, www.standardandpoors.com (gratuitement) et www.ratingsdirect.com (sur abonnement), et peuvent être distribuées par d'autres moyens, notamment par le biais des publications de S&P Global et de tiers diffuseurs. Des informations supplémentaires sur les frais de notation sont disponibles à l'adresse www.standardandpoors.com/usratingsfees.

SUSTAINALYTICS

Les informations, méthodologies, données et opinions contenues ou reflétées sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs tiers, destinées à un usage interne et non commercial, et ne peuvent être copiées, distribuées ou utilisées de quelque manière que ce soit, y compris par citation, sauf accord explicite contraire par écrit. Elles sont fournies à titre informatif uniquement et (1) ne constituent pas des conseils en investissement ; (2) ne peuvent être interprétées comme une offre ou une indication d'acheter ou de vendre des titres, de sélectionner un projet ou d'effectuer tout type de transaction commerciale ; (3) ne représentent pas une appréciation de la performance économique, des obligations financières ou de la solvabilité de l'émetteur. Celles-ci sont basées sur des informations mises à disposition par des tiers, sujettes à des changements continus et ne sont donc pas garanties quant à leur qualité marchande, leur exhaustivité, leur

exactitude ou leur adéquation à un usage particulier. Les informations et données sont fournies « telles quelles » et reflètent l'opinion de Sustainalytics à la date de leur élaboration et de leur publication. Sustainalytics ni aucun de ses fournisseurs tiers n'acceptent aucune responsabilité pour les dommages résultant de l'utilisation des informations, données ou opinions contenues dans ce document, de quelque manière que ce soit, sauf si la loi l'exige explicitement. Toute référence à des noms de tiers ou à des données de tiers est destinée à une reconnaissance appropriée de leur propriété et ne constitue pas un parrainage ou une approbation par ce propriétaire. Une liste de nos fournisseurs de données tiers et de leurs conditions d'utilisation respectives est disponible sur notre site Web.

Pour plus d'informations, visitez : <http://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES

SIÈGE SOCIAL : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex
Crédit photo : iStock by Getty Images - Shutterstock.
Impression : ce document a été réalisé en France par l'Imprimerie Sprint,
certifiée Imprim'Vert et sur un papier issu de forêts gérées durablement.

RENDEZ-VOUS SUR

 Société Générale Assurances

 @SG_Assurances

www.assurances.societegenerale.com



SOCIETE GENERALE
Assurances

